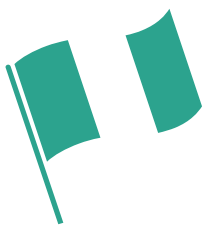


# les cahiers de la présidentielle



OCTOBRE 2016

« ÊTRE FRANÇAIS  
AU  
21<sup>E</sup> SIÈCLE »



[cahiersdelapresidentielle.parti-socialiste.fr](http://cahiersdelapresidentielle.parti-socialiste.fr)



les  
cahiers  
de la  
présidentielle

« ÊTRE FRANÇAIS AU 21<sup>E</sup> SIÈCLE »

# Le Comité de rédaction

---

## PRÉSIDENT

- Alain Bergounioux Directeur des études

## RAPPORTEURS

- Laurent Dutheil Secrétaire national en charge du pôle Préparation de l'avenir
- Corinne Narassiguin Porte-parole

## MEMBRES

- Alexandre Aïdara Militant socialiste
- Nicolas Cadène Conseiller auprès du Premier secrétaire en charge de la veille sur les droites
- Elsa Di Méo Secrétaire nationale à l'action et à la promotion républicaine
- Philippe Doucet Conseiller auprès du Premier secrétaire en charge de la laïcité
- Marie-Laure Fages Secrétaire nationale à l'humanitaire et aux droits de l'homme
- Victorin Lurel Secrétaire national chargé des Outre-Mer
- Rita Maalouf Secrétaire nationale au commerce et à l'artisanat
- Nicolas Sfez Secrétaire national adjoint aux institutions
- Rachid Témal Secrétaire national en charge de la coordination et de l'organisation
- Henri Weber Directeur des études européennes

## PERSONNALITÉS AUDITIONNÉES

■ Alain Christnacht	Conseiller d'État honoraire
■ Vincent Duclert	historien
■ Pierre Encrevé	linguiste
■ Jérôme Fourquet	politologue
■ Caroline Fourest	essayiste
■ Marcel Gauchet	philosophe
■ Hervé Le Bras	démographe
■ Pap Ndiaye	historien
■ Rémi Schwartz	juriste
■ Benjamin Stora	historien
■ Jean Viard,	sociologue
■ Michel Wieworka	sociologue

# Le Comité national de pilotage

---

Le Comité national de pilotage des *Cahiers de la présidentielle* est présidé par Guillaume Bachelay, secrétaire national à l'animation, l'expression et la coordination des pôles.

## EN SONT MEMBRES

- **Maryvonne Artis**
  - **Pervenche Berès**
  - **Alain Bergounioux**
  - **Christophe Borgel**
  - **Christophe Bouillon**
  - **Maurice Braud**
  - **Colombe Brossel**
  - **Luc Carvounas**
  - **Philip Cordery**
  - **Marie-Pierre de la Gontrie**
  - **Jean-François Debat**
  - **Elsa di Meo**
  - **Julien Dray**
  - **Tiffany Ermenault**
  - **Guillaume Garot**
  - **Didier Guillaume**
  - **Bruno Le Roux**
  - **Benjamin Lucas**
  - **Victorin Lurel**
  - **Marc Mancel**
- présidente de la Délégation socialiste française au Parlement européen
- directeur des études politiques, en charge du *Cahier* «Être français au 21<sup>e</sup> siècle»
- secrétaire national chargé du pôle animation, élections, vie du parti
- conseiller chargé du développement durable et Cop21 auprès du Premier secrétaire
- secrétaire national chargé du pôle mondialisation, régulation, coopération, en charge du *Cahier* «Donner une force à l'Europe, donner un sens au monde»
- secrétaire nationale à l'éducation, en charge du *Cahier* «Apprendre pour s'émanciper»
- secrétaire national chargé des relations extérieures
- secrétaire national à l'Europe
- secrétaire nationale chargée du pôle République et citoyenneté, en charge du *Cahier* «Renforcer et protéger la démocratie»
- trésorier
- secrétaire nationale à l'action et à la promotion républicaine
- secrétaire national chargé de la Belle alliance populaire
- député de la Mayenne
- président du groupe socialiste au Sénat
- président du groupe SRC à l'Assemblée nationale
- président des Jeunes socialistes
- secrétaire national à l'Outre-mer
- secrétaire nationale à la santé, à la protection sociale et à la famille, en charge du *Cahier* «Prendre soin des autres et de soi : vouloir l'État social-écologique»

- 
- **François Rebsamen** président de la FNESR
  - **Claude Roiron** secrétaire nationale aux droits des femmes
  - **Gabrielle Siry** secrétaire nationale à l'économie, en charge du *Cahier* «Entreprendre, travailler, s'accomplir»
  - **Isabelle This Saint Jean** secrétaire nationale à la transition énergétique et écologique et à la biodiversité
  - **Rachid Temal** secrétaire national chargé de la coordination et de l'organisation
  - **Fabien Verdier** secrétaire national chargé du pôle Production et répartition des richesses
  - **Henri Weber** directeur aux études européennes

# Sommaire

Préface de Jean-Christophe Cambadélis	12
Introduction de Guillaume Bachelay	14
Introduction	18

## DEPUIS JAURÈS, NOTRE VISION DE L'IDENTITÉ FRANÇAISE RÉUNIT LA TRADITION RÉPUBLICAINE ET LA TRADITION SOCIALISTE 20

1/ Le peuple et la classe	20
2/ Depuis Jaurès, les socialistes ont défendu la patrie sans s'égarer vers le nationalisme	21

## UNE SEULE CATÉGORIE DE FRANÇAIS, PLUSIEURS VOIES POUR L'ÊTRE 24

1/ La synthèse entre droit du sol et droit du sang fonde notre droit	24
2/ Stabiliser le droit de la nationalité	25
3/ Revoir les conditions concrètes d'accueil dans la nationalité	26

**PRÉCONISATION :** ÉDITER UN LIVRET DU FUTUR FRANÇAIS, RASSEMBLANT LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE L'HISTOIRE DE LA FRANCE, SES DONNÉES ÉCONOMIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES, SON DROIT ET SON ORGANISATION JUDICIAIRE, SON ORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE, SES VALEURS ET SA CULTURE 27

**PRÉCONISATION :** RÉDUIRE LES DÉLAIS D'OBTENTION D'UN RENDEZ-VOUS DE DÉPÔT DU DOSSIER DE NATURALISATION À 1 MOIS ET LE DELAI MAXIMUM DE TRAITEMENT DE CHAQUE DEMANDE à 11 MOIS 27

**PRÉCONISATION :** SUPPRIMER L'ENTRETIEN D'ASSIMILATION ET LE REMPLACER PAR UN EXAMEN OBJECTIF DES CONNAISSANCES TIRÉES DU FUTUR FRANÇAIS 27

**PRÉCONISATION :** DONNER TOUTE LA SOLENNITÉ QU'ELLE MÉRITE À LA CÉRÉMONIE D'ACCUEIL DANS LA NATIONALITÉ EN L'ORGANISANT LA VEILLE DE LA FÊTE NATIONALE. EN FAIRE UNE GRANDE CÉRÉMONIE PUBLIQUE POUR L'ENSEMBLE DES NATURALISÉS DE L'ANNÉE, PRÉSIDIÉE PAR LES PRÉFETS, MAIS ÉGALEMENT LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET LES PARLEMENTAIRES. INVITER L'ENSEMBLE DES NOUVEAUX FRANÇAIS À ASSISTER AU DÉFILÉ MILITAIRE DU 14 JUILLET 28



---

**PRÉCONISATION :** LES SOCIALISTES DEMANDENT À TOUTES LES FORCES RÉPUBLICAINES DE PRÉSERVER LES ACQUIS DU DROIT À LA NATIONALITÉ ET DE DONNER AUJOURD'HUI LA PRIORITÉ AUX CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION 28

**ÊTRE ET SE SENTIR FRANÇAIS AU 21<sup>E</sup> SIÈCLE, C'EST FAIRE SIENNES LES VALEURS RÉPUBLICAINES ET RESPECTER LES DROITS ET LES DEVOIRS QUI S'ATTACHENT À LA CITOYENNETÉ 30**

**1/ Respecter la laïcité sans la dénaturer 30**

**PRÉCONISATION :** ÉLABORER UNE CHARTE NATIONALE DE LA LAÏCITÉ, APPUYÉE SUR LES TRAVAUX DE L'OBSERVATOIRE DE LA LAÏCITÉ, DÉBATTUE NATIONALEMENT, ADOPTÉE PAR LE PARLEMENT, POUR EN RASSEMBLER LES GRANDS PRINCIPES ET EN EXPLICITER LES CONDITIONS D'APPLICATION AUJOURD'HUI 32

**2/ L'Islam dans la République 32**

**PRÉCONISATION :** FAVORISER LA CRÉATION DANS LES UNIVERSITÉS DE FILIÈRES DE FORMATION CIVIQUE ET DE MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE POUR LES IMAMS ET LES AUMÔNIERS 33

**PRÉCONISATION :** ENCOURAGER LES TRAVAUX DE RECHERCHE SUR L'ISLAM ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES DE LA CIVILISATION ISLAMIQUE 33

**PRÉCONISATION :** RENDRE OBLIGATOIRE POUR LES ASSOCIATIONS CULTURELLES PORTEUSES DE PROJET DE LIEUX DE CULTE DE CERTIFIER ET DE PUBLIER LEURS COMPTES (EN INDIQUANT NOTAMMENT AVEC PRÉCISION LES SOURCES DE LEUR FINANCEMENT) 33

**3/ La République ne peut pas tolérer les pratiques discriminatoires 34**

**4/ Sensibiliser et former, tout en renforçant les outils de sanction contre les discriminations 35**

**PRÉCONISATION :** RÉSERVER UN ESPACE DE SENSIBILISATION SUR LES CHÂÎNES D'INFORMATION PUBLIQUE OU PRIVÉES, POUR LA LUTTE CONTRE LES PRÉJUGÉS, LES STÉRÉOTYPES ET LES DISCRIMINATIONS 36

**PRÉCONISATION :** RENFORCER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES POLICIERS ET DES MAGISTRATS SUR LES QUESTIONS DE DISCRIMINATIONS ET LES SENSIBILISER À L'APPLICATION EFFECTIVE DU DROIT DES VICTIMES 36

- 
- PRÉCONISATION :** INSTAURER DANS LE DROIT DU TRAVAIL ET LES TEXTES SUR LA FONCTION PUBLIQUE UNE OBLIGATION DE FORMATION CONTINUE DES SALARIÉS ET DES FONCTIONNAIRES SUR LES DISCRIMINATIONS. EN PARTICULIER, PRÉVOIR DES MODULES RENFORCÉS ET OBLIGATOIRES POUR LES PERSONNELS EXERÇANT DES COMPÉTENCES EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES AINSI QUE LES CADRES, CENTRÉS SPÉCIFIQUEMENT SUR LES DISCRIMINATIONS DANS L'EMPLOI ET SUR LES LIEUX DE TRAVAIL 37
- PRÉCONISATION :** CRÉER UNE AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DOTÉES DE MOYENS IMPORTANTS ET DE COMPÉTENCES ÉLARGIES POUR PRÉVENIR LES DISCRIMINATIONS, LES IDENTIFIER ET LES SANCTIONNER 37
- 5/ Accorder aux étrangers non communautaires le droit de vote aux élections locales** 37
- PRÉCONISATION :** INSTAURER UNE CITOYENNETÉ PROGRESSIVE, COMMUNALE D'ABORD, PERMETTANT AUX ÉTRANGERS NON COMMUNAUTAIRES DE VOTER AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES SOUS CONDITION DE RÉSIDENCE, PUIS ENSUITE, À PARTIR D'UNE DURÉE DE RÉSIDENCE, À TOUTES LES ÉLECTIONS LOCALES 38
- PRÉCONISATION :** ORGANISER UN DÉBAT DE 6 MOIS SUR LE VOTE DES ÉTRANGERS NON COMMUNAUTAIRES AUX ÉLECTIONS LOCALES PERMETTANT, PAR LA PÉDAGOGIE, DE S'ASSURER UN SOCLE MAJORITAIRE D'ÉLECTEURS FAVORABLES À LA REFORME. LE CAS ÉCHÉANT, ORGANISER UN RÉFÉRENDUM POUR RENDRE EFFECTIVE SON APPLICATION 39
- 6/ L'école reste le lieu de transmission par excellence d'une identité fidèle aux valeurs républicaines** 39
- PRÉCONISATION :** VEILLER À L'EFFECTIVITE DE L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE DANS TOUT LE SYSTÈME SCOLAIRE, EN ASSURANT LES MOYENS D'UNE FORMATION INITIALE ET CONTINUE POUR LES ENSEIGNANTS 41
- PRÉCONISATION :** RENFORCER LE RÉGIME D'AUTORISATION PRÉALABLE D'OUVERTURE D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS HORS CONTRATS EN EXAMINANT, NOTAMMENT, LES PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES, ET RENFORCER LE CONTRÔLE DU FONCTIONNEMENT DE CES ÉCOLES 41

---

**7/ Le service civique, temps essentiel d'intégration des valeurs républicaines, doit être élargi, réformé et restructuré** 42

**ÊTRE FRANÇAIS AU 21<sup>E</sup> SIÈCLE, C'EST INSCRIRE SON DESTIN ET SA VIE DANS UNE GRANDE HISTOIRE ET UNE CULTURE RAYONNANTE** 44

**1/ La force intégratrice de la France reste vivante et n'a pas besoin d'une assimilation punitive** 44

**2/ La France, une réalité concrète héritière de patrimoines riches et divers** 45

**PRÉCONISATION :** CRÉER UN DROIT AU VOYAGE POUR LES JEUNES DE 18 ANS ET UN ERASMUS POUR TOUS 46

**3/ La démocratisation de la culture, outil d'émancipation et de citoyenneté** 46

**PRÉCONISATION :** RENFORCER LA PLACE DE L'ART DANS L'ESPACE PUBLIC ET DANS LE QUOTIDIEN DES FRANÇAIS 46

**PRÉCONISATION :** POURSUIVRE LA PRIORITÉ DONNÉE À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET FAIRE EN SORTE QUE CHAQUE FRANÇAIS PUISSE DÉCOUVRIR OU APPRENDRE UN ART AVANT SA MAJORITÉ 47

**4/ Le Français, outil puissant d'intégration** 47

**PRÉCONISATION :** S'ASSURER QUE L'OFFRE D'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS COUVRE LES BESOINS TERRITORIAUX ET FIXER AU MINIMUM UN NIVEAU DE FRANÇAIS QUI PERMETTE AU LOCUTEUR D'ÊTRE AUTONOME DANS SES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES ET PROFESSIONNELLES POUR TOUS LES IMMIGRÉS RECENTS. NOTAMMENT MULTIPLIER LES ÉCOLES POUR ADULTES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES ET CONTRÔLER LA QUALITÉ DES FORMATIONS PROPOSÉES 48

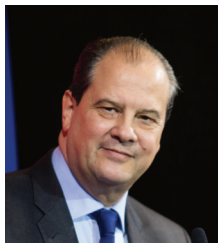
**5/ Le Français, une langue qui rayonne à l'international** 48

**PRÉCONISATION :** PROMOUVOIR UN MODÈLE ÉCONOMIQUE ET CULTUREL FRANCOPHONE 48

---

<b>ÊTRE FRANÇAIS AU 21<sup>E</sup> SIÈCLE, C'EST POURSUIVRE LE PROJET EUROPÉEN ET CONTINUER À PARLER AU MONDE DE NOS VALEURS UNIVERSELLES</b>	<b>50</b>
<b>1/ La France, présente sur la scène mondiale</b>	<b>50</b>
<b>2/ Identité européenne et identité française</b>	<b>52</b>
<b>3/ Défendre l'identité française, c'est défendre notre attachement aux valeurs humanistes</b>	<b>52</b>
<b>PRÉCONISATION : À L'ONU, REVOIR L'USAGE DU DROIT DE VETO POUR LES CRIMES DE MASSE</b>	<b>52</b>
<b>PRÉCONISATION : METTRE EN PLACE UN PACTE POUR LA DÉMOCRATIE, L'ÉTAT DE DROIT ET LES DROITS FONDAMENTAUX, SUR LEQUEL TRAVAILLE LE PARLEMENT EUROPEEN</b>	<b>53</b>
<b>4/ Défendre l'identité française, c'est faire progresser les droits sociaux</b>	<b>53</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>54</b>





**Jean-Christophe  
Cambadélis**

Premier secrétaire  
du Parti socialiste

**D**ans un monde percuté par la révolution de l'immatériel, où les crises se rejoignent et se réfractent, l'identité est une question trop sérieuse pour être laissée à la droite. Occupés à bâtir un programme commun avec l'extrême-droite nationaliste et xénophobe, les libéraux-conservateurs ont choisi la surenchère. Parce qu'ils prévoient que ceux qui ont peu se sacrifient au profit de ceux qui ont tout, ils masquent la question de ce que nous avons derrière la question de ce que nous sommes. À droite, pour mieux dissimuler un projet inégalitaire et autoritaire, l'heure est à l'hystérisation identitaire. Le danger est bien là. Le combat culturel que les progressistes ont à mener est vital pour notre société, déterminant pour notre avenir, fondamental pour la France. Ce *Cahier* est là pour en jeter les bases.

Notre pays n'est pas le seul à porter haut la question « *qui suis-je ?* ». Aucun de nos voisins n'y échappe. Le Royaume-Uni a vécu ce débat avec intensité pendant la campagne opposant les tenants du Brexit aux partisans de l'aventure européenne. En Allemagne, les europhobes alliés au mouvement Pegida ont mis la CDU en difficulté dans le fief d'Angela Merkel. L'Espagne est restée paralysée des mois durant par les tentations indépendantistes de certaines de ses régions. La Hongrie et la Pologne sont aujourd'hui gouvernées par les chantres du repli et du rejet, qui se posent en défenseurs d'une identité européenne soit-disant menacée par l'arrivée des réfugiés. Et chacun gardera en mémoire cette campagne présidentielle américaine phagocytée par les discours xénophobes et virilistes appelant à dresser des murs le long des frontières.

Notre pays n'est pas le seul à affronter la question « *qui suis-je ?* », mais il la pose et l'éprouve d'une façon singulière. Du fait de son histoire, la France se vit – et est vécue – comme la nation de l'universel. Comment comprendre autrement la mobilisation extraordinaire du 11 janvier dernier ? Le monde entier s'est joint aux Français descendus très nombreux dans toutes les rues de France pour

# l'identité républicaine

---

porter la voix de la liberté d'expression. Cette universalité réside en ses valeurs. Sa devise les résume. Pour bâtir du commun, nous mettons le politique avant tout le reste. Nous n'effaçons pas la différence dans l'uniformité – bien que cette tentation ait existé et existe encore – nous l'incluons et nous la sublimons en bâtissant un lien beaucoup plus fondamental : celui de la citoyenneté. Nous faisons de la laïcité un principe, à la fois juridique et politique, qui permet la coexistence des foies et des convictions religieuses et l'émancipation de chacun. Nous raffermissons la fraternité républicaine en lui donnant l'épaisseur de la solidarité sociale. Nous revendiquons une langue et une culture, qui ne s'arrête pas à nos frontières et se nourrit de toutes les autres.

Il est évident que dans un moment où l'humanité tout entière vit une transformation d'une profondeur qu'elle a peu connue par le passé, ces valeurs paraissent menacées. La globalisation n'est pas l'universel. L'affirmation de l'individu bouscule la façon dont nous bâtissons du commun. Et l'individu lui-même est perclus de fragmentations intérieures, tour à tour travailleur et consommateur, habitant d'un territoire et voyageur global, toujours connecté et soucieux de sérénité, traversé par les craintes et épris de liberté. Quand le monde change, la tentation du chacun pour soi est pressante – la droite l'encourage car elle y voit l'occasion de construire une société de marché. Quand le monde vit des tensions, la tentation du chacun chez soi est manifeste – l'extrême-droite s'en nourrit car elle y voit l'opportunité de bâtir une communauté ségréguée. Mais c'est précisément dans ces moments-là que nos valeurs retrouvent leur sens et leur caractère intangible. Le rôle des progressistes est de le réaffirmer. Il est de rappeler qu'elles ne sont pas négociables. Il est de lutter contre ceux qui tentent de les dévoyer sournoisement pour en faire un instrument d'exclusion alors qu'elles sont un vecteur d'inclusion. Pour la gauche, c'est là que réside la bataille de l'identité.

*Camba di-lis*

# Une certaine idée de la France

---



---

## Guillaume Bachelay

Secrétaire national  
chargé de l'animation,  
de l'expression et de  
la coordination des pôles

---

**A**u début de l'année, proposant de dire, dans l'un des *Cahiers de la présidentielle*, ce que signifie «Être Français au 21<sup>e</sup> siècle», j'avais affirmé cette conviction: dès lors que le thème de l'identité est au cœur du débat public, loin de l'esquiver mais aussi loin d'accepter qu'il éclipse les autres enjeux – le travail, l'éducation, la santé, le logement, l'Europe, la démocratie –, les socialistes doivent revendiquer avec fierté et force leur idée de la France, c'est-à-dire l'idée républicaine. Elle est faite de valeurs, portée par une langue et une culture, concrétisée par des principes et par des politiques.

Ce questionnement historique sur soi n'est pas l'exclusivité de la France: le vertige du «qui suis-je?» saisit l'ensemble des sociétés démocratiques. Sceptiques, critiques, individualistes, cédant volontiers à l'empire du bruit et de l'instant, leur projet même est de se remettre en cause en permanence. Une autre raison pèse lourdement: pour la première fois depuis sept siècles, les nations occidentales voient leur puissance politique, économique, idéologique mise en cause par la mondialisation. L'élargissement du monde est aussi un décentrement.

Cette période de gigantesque mutation engendre une volonté de réassurance identitaire, pas seulement dans les démocraties mais dans l'ensemble des nations. Partout sur la planète, l'identité a le vent en poupe. Les spécificités s'affirment par les drapeaux et par les langues. Partout, les revendications autonomistes, séparatistes, indépendantistes, les appartenances nationales ou régionales, s'opposent à l'idée d'un monde commun: l'identité devient la mesure de toute chose. Quiconque affirme une identité complexe se trouve moqué, écarté, fustigé, en certains endroits du monde châtié. Partout, il n'est question que d'identité non comme un lien, mais comme un lieu, une appartenance faite métaphysique, une essence précédant nos existences. Comme si, pour parler comme Amin Maalouf dans *Les Identités meurtrières*, le reste de l'individu «– sa



---

*trajectoire d'homme libre, ses convictions acquises, ses préférences, sa sensibilité propre, ses affinités, sa vie, en somme – ne comptait pour rien».*

La France n'échappe pas à ce processus. Et pour cause : elle est la nation de l'universel par excellence. Par l'Encyclopédie et la Révolution qu'elle a données au monde, par ses valeurs – liberté, égalité, fraternité – qui visent à forger du commun et non à exacerber ce qui est distinct entre les hommes et entre les peuples, par sa langue et sa culture, et d'abord sa littérature, qui les portent sur tous les continents, la France a affirmé son idée de l'humanité en même temps que son idée d'elle-même comme communauté politique.

Contre l'extrême droite qui prône le repli nostalgique, le renfermement et l'isolement dans un monde connecté, et face à la droite qui, sous la pression du Front national, s'extrémise au point de remettre en cause des piliers du pacte républicain et d'y opposer des citoyens aux mêmes droits et aux mêmes devoirs, la gauche doit dénoncer le piège de la surenchère identitaire. Comment ? En affirmant et en concrétisant son idée de la France – une France républicaine, citoyenne, européenne, humaine. C'est elle qui nous permettra, comme nation, de relever les défis du présent et d'affronter les enjeux du futur, où se mêlent opportunités, innovations, mais aussi risques et menaces.

Tel est l'objectif de ce *Cahier* et de celles et ceux qui y ont contribué ; que toutes et tous en soient ici remerciés. L'ensemble des champs de réflexion et de propositions ont été investis dans le cadre de notre réflexion : école, laïcité, engagement, culture, francophonie, nationalité, discriminations, protection sociale, construction européenne, internationalisme, droits de l'homme. La France est plus grande que la France, tel est le vent qui souffle à travers ses pages et qui insuffle la volonté d'agir pour les Français. Telle est

---

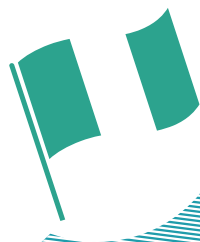
notre idée de la France. Nous disons ici le sens de notre action pour la servir depuis l'alternance de 2012 et formulons des préconisations d'action pour aller plus loin, poursuivre le chemin au service d'une certaine idée de la France.

En octobre 1978, à Jacques Chancel qui l'interrogeait sur l'identité, Romain Gary déclarait : « *Je n'ai absolument aucun problème de ce genre, je me sens insolemment français* ». Il était né Roman Kacew le 8 mai 1914, à Wilno, l'actuel Vilnius, avait émigré en France avec sa mère Mina en 1928, s'était engagé dans les Forces aériennes françaises libres en 1940, avait servi, avec grade de capitaine, dans le groupe de bombardiers « Lorraine » durant la guerre et reçu en 1944 la croix de guerre, la croix de la Libération et la Légion d'honneur. Diplomate, il avait représenté la France à Sofia, Berne, Los Angeles, La Paz, ainsi qu'au sein de la délégation française aux Nations unies, à New York. Il avait obtenu le prix Goncourt en 1956 pour *Les Racines du ciel* et – mais on ne le saurait qu'un peu plus tard – aussi en 1975 pour *La Vie devant soi*, sous le pseudonyme d'Emile Ajar. Il n'était pas né en France, mais il l'avait chérie et servie, par les armes et par la plume. Il se sentait « *insolemment français* ». Être Français au 21<sup>e</sup> siècle, c'est aussi, c'est peut-être d'abord, se rappeler l'œuvre et l'engagement de Romain Gary, et tenter d'être à la hauteur.

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Romain Gary' written in a cursive, stylized script. The signature is centered on the page.

---

les  
cahiers  
de la  
présidentielle



# Introduction

---

---

« Je ne crois pas à une « essence » de la France ;  
je ne crois à aucune formule simple. »  
Fernand Braudel

---

**D**ans la mondialisation, tous les pays questionnent leur manière de définir aujourd'hui leur identité nationale. La mondialisation, phénomène global qui met en relation les différentes parties du monde en tous domaines le rend présent à l'intérieur même des sociétés nationales dans leur vie quotidienne. Les interrogations qui en résultent ont plus ou moins de force, selon les pays, mais partout elles s'expriment. C'est particulièrement sensible en Europe où le rapport que doivent entretenir les nations avec l'Union est au cœur du débat politique depuis le début des années 1990. Mais la question nationale tient tout autant aux transformations que connaissent les sociétés elles-mêmes, avec une diversification notable, dans leurs populations qui fait coexister des cultures différentes, et un rapport aux institutions affaibli, ou pour le moins relativisé, avec des comportements sociaux marqués par l'individualisme. La question de leur unité – de ce qui les tient ensemble pour un avenir commun – ne paraît plus aller de soi. Les réponses ne sont pourtant pas univoques. Contre la culture du pessimisme – particulièrement bien représentée en France – il y a de fortes manifestations d'un vouloir vivre ensemble, qui ne s'expriment pas seulement dans les commémorations ou les événements sportifs. Les menaces actuelles, que font peser les attentats djihadistes, dramatisent évidemment le contexte et nourrissent des instrumentalisation accrues de la question nationale.

À chaque fois que se produisent des mutations majeures – pensons à la « première mondialisation » au tournant des années 1900 – la tentation nationaliste, faite d'une méfiance, voire d'une hostilité, vers ce qui vient de l'extérieur et ce qui peut être l'ennemi de l'intérieur, est forte. La vague des partis populistes – pour la plupart d'extrême droite – qui parcourt actuellement l'Europe le montre. Tous prônent le retour à des identités nationales fortement fantasmées qui permettraient, en traçant des frontières, qui ne sont pas seulement extérieures, entre les « vrais » Français, Suédois, Anglais, Allemands, Autrichiens, Hongrois, etc... et les « autres », d'établir des repères simplistes. Hélas, une

---

grande partie des droites – et la France ne fait pas exception, parle d’une manière telle que le fétichisme identitaire ne reste plus l’apanage des partis nationaux-xénophobes. Nicolas Sarkozy, particulièrement, entend entraîner toute la droite derrière lui – comme il l’avait fait dès 2007 avec la création d’un ministère de l’Immigration et de l’Identité Nationale – sans vouloir voir qu’il est, dès lors, aisé pour le Front national de dire que le nouveau programme identitaire qu’il présente ne peut être réalisé « que par lui et non par celui qui a failli... » Dès lors, ce sont bien les valeurs de la République et les principes de notre droit qui risquent d’être remis en cause concrètement.

Ce débat est à forte charge idéologique. Nous ne le prenons au sérieux. Il recoupe de réelles questions dans une opinion qui s’interroge sur la nature des fractures françaises. Or, sans avoir un sentiment d’appartenance à un destin collectif, par et dans lequel on se situe, il n’y a pas de véritable société. Définir ce que veut dire « Être français » mérite mieux que des réflexes, cela exige une réflexion, loin des thèses simplistes ou des thèmes polémiques.

Pour les socialistes, l’identité nationale n’est pas un mythe statique qu’il faudrait protéger en érigeant des murs, idéologiques ou physiques, mais une réalité vivante, faite de permanences et d’évolutions. Il faut résister au pessimisme ambiant qui nourrit les peurs. Nous ne nous retrouvons évidemment pas, dans la vision étroite d’une France enracinée dans une ethnie, une religion, une culture dont il faudrait préserver la pureté. Nous pensons que l’avenir français est assuré, s’il demeure ancré dans le socle républicain et social qui a façonné la France moderne. Les socialistes y ont imposé leur marque par leurs idées, leurs combats et leur politique pour que le droit reflète les valeurs d’humanisme qu’ils portent. Notre responsabilité par rapport aux générations passées et aux générations à venir est de poursuivre cette tâche avec détermination.

# Depuis Jaurès

## NOTRE VISION DE L'IDENTITÉ FRANÇAISE RÉUNIT LA TRADITION RÉPUBLICAINE ET LA TRADITION SOCIALISTE.

### 1 / Le peuple et la classe

---

La nation est née à gauche en pleine bataille contre les forces conservatrices d'Europe, coalisées pour renverser la Révolution française et restaurer l'Ancien régime. Les historiens la datent symboliquement de la bataille de Valmy, en 1792, quand les soldats de Kellermann crièrent « *Vive la nation!* » avant que l'armée prussienne ne commence à reculer. Mais, dès 1789, avec la première Assemblée nationale, la notion était acquise – alors que, sous l'Ancien Régime, le mot de nation désignait des groupes aux origines communes (la nation picarde, etc.), justifiant ainsi le mot de Mirabeau qui définissait la France comme « *un agrégat de peuples dispersés* », unis, essentiellement, par l'allégeance à un souverain. Avec la Révolution et la tradition républicaine qu'elle a nourrie, la nation advint comme « *un corps d'associés, vivant sous une loi commune, représenté par une même législature* » (Sieyès).

---

**Pour la tradition républicaine**, la nation, avec la conception nouvelle de la France qu'elle signifie, a été pensée comme une communauté de citoyens, sur le modèle du contrat social, qui implique des droits et des devoirs. Graduellement – car la séparation des Eglises et de l'État ne date que de 1905, même si elle avait été prononcée un court moment, en 1795, sous le Directoire – elle fut conduite à distinguer précisément ce qui relève de l'espace public et ce qui appartient à l'espace privé, à charge pour l'État laïque d'assurer la liberté de conscience de chacun et se déterminer indépendamment des croyances religieuses. La République a défini les modalités d'un idéal politique fondé sur l'égalité des individus émancipés, le plus possible, des déterminismes sociaux et culturels. Il correspond également à une volonté d'unifier la diversité française en l'ancrant dans une conception politique et élective de la nation.



Le socialisme a fini par faire sienne cette conception de la nation, non sans l'avoir critiquée initialement pour ses insuffisances. Car, historiquement, il a été, avant tout, une pensée et une action pour l'égalité sociale. La notion de classe l'a ainsi d'abord emporté – particulièrement sous l'influence du marxisme. L'invocation de la seule nation amenait à masquer les inégalités sociales et les solidarités internationales. Cela a conduit le socialisme naissant à privilégier, face à la définition principalement nationale que proposait la République, une autre histoire de la nation, mettant en évidence la réalité de la lutte des classes et une perspective internationaliste.

**Reste que les points communs du socialisme avec la tradition républicaine** – outre le fait de vivre dans un même pays pétri d'histoire, ce qui n'est pas rien – étaient néanmoins nombreux : le privilège donné à la volonté politique, une même conception du progrès, un fort attachement à la laïcité... Dès lors que le socialisme, longtemps divisé en partis rivaux, puis unifié à partir de 1905, est devenu une force politique se soumettant au suffrage universel, une « synthèse » a réduit les oppositions. On la doit beaucoup à Jean Jaurès qui, en quelque sorte, a dessiné la carte d'identité du socialisme français.

## 2 / Depuis Jaurès, les socialistes ont défendu la patrie sans s'égarer vers le nationalisme

**Jaurès a uni les deux traditions, la républicaine et la socialiste, la liberté et l'égalité, la nation et l'internationalisme.** Son attachement à la France était profond. Quelles que soient les oppositions de classe, il pensait qu'il y avait un fonds commun entre les Français, « *indivisible* » disait-il, fait « *d'impressions, d'images, de souvenirs, d'émotions* ». Il lutta ainsi fermement contre l'antipatriotisme qui avait saisi une part de la gauche française. Défendre le territoire national n'était pas incompatible avec l'affirmation de la solidarité internationale. Mais le patriotisme ne doit pas se dégrader en nationalisme car la patrie n'est pas une fin en elle-même. « *Le socialisme*, écrivait-il, dans *l'Armée nouvelle*, en 1911, *se sert de la patrie elle-même pour la transformer et l'agrandir!* ». C'est le sens de sa formule souvent citée : « *On pourrait presque dire : un peu d'internationalisme éloigne de la patrie, beaucoup d'internationalisme y ramène, un peu de patriotisme éloigne de l'internationalisme, beaucoup de patriotisme y ramène.* » Il fut conduit, pour cette raison, à combattre vigoureusement, le nationalisme et tous les courants qui cultivaient

l'enfermement du pays, excluant les «anti-France», comme le disait Charles Maurras, les protestants, les franc-maçons, les juifs, et tous les «métèques», dont l'influence dépassant largement les rangs de l'Action Française, a nourri l'imaginaire nationaliste jusqu'aujourd'hui sans que la conscience en soit toujours prise.

Cette «synthèse» peut sembler difficile car elle exige un dépassement de soi comme individu et comme pensée. Elle court toujours le risque de verser d'un côté ou de l'autre. Mais elle constitue toujours un équilibre qui offre une clef pour penser l'identité française au 21<sup>e</sup> siècle et pour agir. Bien sûr, cette synthèse féconde a été portée jusqu'à nos jours par tous les grands dirigeants socialistes. Les conjonctures historiques ont parfois mis à mal les convictions socialistes. Le pacifisme a déstabilisé la SFIO des années 1930. La mauvaise compréhension de la décolonisation a amené une part des socialistes à perdre de vue les valeurs internationalistes sous la IV<sup>ème</sup> République. Plus près de nous, le débat sur les politiques européennes, depuis les années 1980, a trop tourné sur lui-même, occultant une meilleure réflexion sur l'articulation entre l'Union européenne et les nations.

Il n'en reste pas moins que la culture politique socialiste, telle que l'initia Jaurès, a en elle les ressources intellectuelles pour faire face aux exigences, qui peuvent apparaître contradictoires ou adverses dans le choc des réalités, en unissant le meilleur des traditions républicaine et socialiste qui font de la patrie un élément de l'humanité, et en refusant l'abstraction des entités ou la simplification des mots d'ordre, pour veiller toujours aux conditions concrètes de la citoyenneté. C'est le parti-pris de ce *Cahier*.

Une des dimensions essentielles de cette citoyenneté se trouve dans les modalités d'acquisition de la nationalité.





# Une seule catégorie de Français

## PLUSIEURS VOIES POUR L'ÊTRE

### 1 / La synthèse entre droit du sol et droit du sang fonde notre droit

---

Pour les républicains, il ne devrait pas y avoir de catégories de Français, de Français dits de souche ou de Français dits de papier, de bons ou de mauvais Français, de Français de telle ou telle génération.

On est Français par la force de la loi, par un lien juridique, même si les modes d'acquisition diffèrent. Catégoriser les Français, les classer, les diviser, c'est affaiblir la cohésion nationale quand notre Constitution proclame dans son article premier le caractère indivisible de la République et l'égalité de tous les citoyens.

---

**On peut naître Français et on peut le devenir.** La qualité de Français est d'abord une détermination de la loi, qui marque l'adhésion à une communauté de valeurs (la nation-contrat des révolutionnaires de 89 et de 92), qui se prouve par un certificat de nationalité. Mais dès lors qu'on entre dans la nationalité française, on acquiert les mêmes droits et les mêmes devoirs que tous les autres Français, qu'ils résident dans l'Hexagone, en outre-mer ou dans des pays étrangers. Être Français par la loi peut paraître une abstraction : en réalité, c'est un premier socle pour unifier les citoyens autour d'un fondement juridique incontestable dans un état de droit, d'une appartenance commune et d'un projet commun.

**Le droit actuel de la nationalité est une synthèse.** Il est le fruit de longues querelles et de multiples péripéties, entre volonté d'ouverture et tentation de repli, marqué par l'histoire de France. Il en résulte un socle relativement stable, mêlant droit du sol et droit du sang, permettant d'accéder à la nationalité par des modes divers. Une des originalités du droit français est d'avoir, depuis des siècles, rétabli le droit du sol chaque fois qu'il a été menacé ou affaibli, comme le démontre Patrick Weil dans son ouvrage *Qu'est-ce qu'un Français ?*. La combinaison des deux grands modes d'acquisition de la nationalité est désormais consubstantielle de notre identité. À l'opposé d'autres pays



qui ont longtemps privilégié le droit du sang, la France, à de rares éclipses près, a toujours fait place au droit du sol. Pour les socialistes, droit du sol et droit du sang doivent continuer à coexister car ils sont complémentaires.

**Rappelons à grand trait les éléments essentiels de ce droit. Est français l'enfant dont l'un des parents au moins est français (article 18 du code civil). C'est le droit du sang.** On peut acquérir la nationalité française par mariage, sous la condition d'une résidence de 4 ans, d'une communauté de vie effective et d'une connaissance de la langue française, sorte de droit du sang par alliance. On peut être français à sa majorité – sauf répudiation – par le seul effet de la naissance en France, même si aucun des parents n'est français. C'est le critère du droit du sol. La nationalité française peut aussi être acquise par naturalisation, par un étranger justifiant d'une résidence habituelle en France pendant les cinq années précédant sa demande. La loi du 16 juin 2011 (article 21-24 du code civil) a introduit une condition « *d'assimilation à la communauté française* ».

## 2 / Stabiliser le droit de la nationalité

Des lois Pasqua de 1993 au quinquennat Sarkozy, les gouvernements de droite n'ont cessé de vouloir fragiliser le droit du sol et d'en réduire la portée par l'adjonction de critères restrictifs, installant une suspicion sur ce mode d'acquisition et multipliant des obstacles à son application effective. Aujourd'hui encore, outre l'extrême droite qui propose la suppression pure et simple du droit du sol, le critère d'automatisme de la nationalité à la majorité pour les enfants nés de parents étrangers est la cible des candidats aux primaires de la droite, qui ne manquent pas de rivaliser sur le durcissement des conditions d'acquisition de la nationalité, s'alignant progressivement sur les positions les plus extrêmes et les moins réalistes.

Faut-il rappeler pourtant que plus de 25% des Français ont au moins un de leurs grands-parents de nationalité étrangère ? De tout temps, la France a été faite de ces apports. Comme le disait François Mitterrand en 1987, ce pays a « *depuis toujours été composé d'alluvions venues d'un peu partout au gré des combats, des conquêtes ou bien de leur reflux, au gré aussi des aventures humaines* ». Les socialistes rejettent toutes les propositions de suppression du droit du sol, bien sûr, mais aussi les restrictions qui le défigurent.

**Socialistes, nous défendons l'équilibre actuel menacé par l'extrême droite et une part extrémisée de la droite**, dont Nicolas Sarkozy, qui ne craint pas de contredire ses positions passées. Nous pensons qu'il est préférable, aujourd'hui, de stabiliser ce droit et de donner la priorité aux conditions d'acquisition, d'accueil et d'intégration républicaine, à un moment crucial où notre cohésion nationale est mise en cause. Les débats récurrents sur la nationalité divisent les Français en jetant une suspicion sur toute une partie d'entre eux selon les voies d'acquisition de la nationalité. De plus, les changements fréquents de la loi pèsent sur l'appropriation et l'application efficace par les administrations des mesures nouvelles, ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité. La priorité doit être désormais de se pencher sur les conditions concrètes d'accueil dans la nationalité française et d'intégration républicaine.

**Le Gouvernement actuel a réalisé des avancées dans ce sens.** Ainsi, la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers tient compte du caractère déterminant des premières années d'installation en France pour l'insertion des nouveaux arrivants. Le dispositif d'accueil a par conséquent été rénové à travers un nouveau contrat qui fixe un parcours d'accueil et d'intégration. Il généralise également la carte de séjour pluriannuelle : sa délivrance sera liée à l'assiduité aux prestations prescrites dans le cadre du parcours individualisé (formations civiques et linguistiques notamment).

Les débats récents ont été marqués par le sujet de la déchéance de la nationalité. Ce moment a illustré le caractère délétère de la remise en question permanente des principes qui fondent notre droit de la nationalité. Les socialistes restent attachés à la pluri-nationalité. Nombre de nos concitoyens sont plurinationaux sans que cela soit un obstacle à leur intégration et à leur loyauté. Ils jettent des ponts économiques et culturels entre la France et les pays avec lesquels ils maintiennent des attaches. À une vision conservatrice et exclusive de la nationalité, les socialistes proposent une nationalité inclusive et ouverte.

### **3 / Revoir les conditions concrètes d'accueil dans la nationalité**

Si nous appelons à la stabilité du droit, nous constatons que les postulants à la nationalité sont confrontés, dans son application, à une course d'obstacle interminable. En 2015, avec 86 608 nouveaux Français<sup>1</sup>, le flux annuel des acquisitions de la nationalité française par décret et par mariage a connu une hausse de 12%. Les acquisitions par décret ont augmenté de 6,9% et les acquisitions par mariage de 27% (soit un apport au total limité à 0,13% à la population française). Ce chiffre avait connu une chute vertigineuse entre 2007 (71 000) et 2012 (46 000). Notamment les naturalisations étaient passées de 62 000 en 2007 à 43 000 en 2012, attestant des restrictions mises en place particulièrement par Claude Guéant qui considérait que la plupart des postulants n'étaient pas « assimilés ».

<sup>1</sup> 110 000 si on inclut les acquisitions par déclaration anticipée, par réintégration et sans formalités.

Les délais sont extrêmement variables d'une préfecture à l'autre, créant des inégalités fortes entre postulants à la nationalité. L'interprétation des textes varie également et les guichets restent plus souvent perçus comme des obstacles que comme des lieux facilitant une démarche complexe, notamment par le nombre de justificatifs réclamés aux postulants. Le délai maximum après dépôt est de 18 mois, délai qui peut être prolongé de 3 mois et auquel s'ajoute le temps d'attente pour l'obtention d'un rendez-vous en vue du dépôt du dossier.

Des témoignages récents montrent par ailleurs que les entretiens justifiant de « l'assimilation à la communauté française » ressemblent souvent à un jeu de « trivial pursuit » humiliant pour les demandeurs. S'il est légitime d'évaluer les connaissances que tout Français devrait maîtriser pour s'insérer dans la vie économique et sociale, cette procédure pourrait être remplacée par une procédure objective, efficace et utile aux postulants dans leur processus d'intégration. Lorsqu'enfin le postulant accède à la nationalité par décret, il le vit souvent, jusqu'à l'instauration récente de cérémonies de naturalisation, comme un moment administratif, anonyme et froid. Pour nous, l'entrée dans la citoyenneté française devrait être un moment de solennité, de fierté et de transmission des valeurs essentielles.



Préconisation

**ÉDITER UN LIVRET DU FUTUR FRANÇAIS, RASSEMBLANT  
LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE L'HISTOIRE DE LA FRANCE,  
SES DONNÉES ÉCONOMIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES,  
SON DROIT ET SON ORGANISATION JUDICIAIRE,  
SON ORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE,  
SES VALEURS ET SA CULTURE**



Préconisation

**RÉDUIRE LES DÉLAIS D'OBTENTION D'UN RENDEZ-VOUS  
DE DÉPÔT DU DOSSIER DE NATURALISATION  
À 1 MOIS ET LE DÉLAI MAXIMUM DE TRAITEMENT  
DE CHAQUE DEMANDE À 11 MOIS**



Préconisation

**SUPPRIMER L'ENTRETIEN D'ASSIMILATION  
ET LE REMPLACER PAR UN EXAMEN OBJECTIF  
DES CONNAISSANCES TIRÉES DU LIVRET  
DU FUTUR FRANÇAIS**

## Préconisation

**DONNER TOUTE LA SOLENNITÉ QU'ELLE MÉRITE  
À LA CÉRÉMONIE D'ACCUEIL DANS LA NATIONALITÉ  
EN L'ORGANISANT LA VEILLE DE LA FÊTE NATIONALE.  
EN FAIRE UNE GRANDE CÉRÉMONIE PUBLIQUE POUR L'ENSEMBLE  
DES NATURALISÉS DE L'ANNÉE, PRÉSIDIÉE PAR LES PRÉFETS,  
MAIS ÉGALEMENT LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT  
ET LES PARLEMENTAIRES.  
INVITER L'ENSEMBLE DES NOUVEAUX FRANÇAIS  
À ASSISTER AU DÉFILÉ MILITAIRE DU 14 JUILLET**



## Préconisation

**LES SOCIALISTES DEMANDENT À TOUTES LES FORCES  
RÉPUBLICAINES DE PRÉSERVER LES ACQUIS DU DROIT  
À LA NATIONALITÉ ET DE DONNER AUJOURD'HUI  
LA PRIORITÉ AUX CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION**





# Être et se sentir Français au 21<sup>e</sup> siècle

**C'EST FAIRE SIENNES LES VALEURS RÉPUBLICAINES ET RESPECTER LES DROITS ET LES DEVOIRS QUI S'ATTACHENT À LA CITOYENNETÉ**

---

Quel que soit le mode d'acquisition, être juridiquement Français confère des droits et des devoirs. Il s'agit, par exemple, du droit de s'exprimer, de se réunir, de voter et d'être éligible à toutes les élections, du droit au travail, de l'accès aux emplois de la fonction publique. Les devoirs signent l'intégration à l'identité républicaine : notamment, le respect des lois, l'acquiescement de l'impôt, la défense de la patrie. Intégration et citoyenneté ne se recouvrent pas : on peut être étranger et respecter les valeurs républicaines, on peut être juridiquement français et les enfreindre.

---

Au cœur de nos conceptions, être français, c'est avant tout reconnaître et défendre les valeurs républicaines. Ces valeurs sont d'abord le triptyque républicain : liberté, égalité, fraternité. C'est aussi s'approprier un principe indissociable de la République française : la laïcité. Enfin, c'est, enfin, reconnaître l'importance de notre modèle social fondé sur la solidarité comme pilier fondamental de notre cohésion nationale. Ce modèle social doit être renforcé et modernisé pour que chaque individu puisse être pris en compte tout au long de sa vie, et trouve les moyens de mener une vie libre. Les Cahiers n° 1, 2 et 4 en ont traité.

## **1 / Respecter la laïcité sans la dénaturer**

**Pilier de l'identité française, la laïcité n'en est pas moins en débat.** Elle n'a pourtant pas besoin d'être adjectivée ni redéfinie dans ses principes.

**La loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État transcrit notre modèle de laïcité.** Ses deux premiers articles en définissent les trois principes fondamentaux : la liberté de conscience, la liberté de culte, la neutralité de l'État. Ils relèvent





fondamentalement d'une conception politique protectrice des libertés de chacun : tout individu doit être libre de croire ou de ne pas croire, et de changer de croyances. La liberté de conscience, qu'elle se traduise en matière de religion ou de conviction, comporte un caractère public dans la mesure où nous avons le droit de vivre notre identité, mais dans les limitations qui tiennent au respect nécessaire des droits et des libertés d'autrui, du respect de l'ordre public et du maintien de la paix civile.

**Ces principes représentent un acquis historique, considérable, qui permet plus qu'une coexistence dans notre société : un partage de valeurs fondamentales.** Ils s'appliquent à tous les cultes présents sur le territoire national. L'État, protecteur de l'individu, ne peut pas adhérer à une option spirituelle quelconque ni discriminer entre les convictions philosophiques et religieuses dont la loi assure l'égalité. Les Églises ne peuvent pas, quant à elles, prétendre régir la société dans le droit que celle-ci se donne librement. Elles peuvent concourir au débat public, mais doivent respecter les lois démocratiquement élaborées qui valent pour tous. À cet égard, il est inacceptable que la loi sur le mariage pour tous – désormais adoptée, promulguée et entrée en vigueur – puisse être encore aujourd'hui contestée par un mouvement traditionaliste et intégriste, tel que Civitas, qui revendique la primauté de la loi religieuse sur la loi civile.

**L'État a la responsabilité de faire appliquer ces principes dans la société.** Sa neutralité ne peut l'amener à rechercher la disparition de toute référence ou de tout signe religieux dans l'espace public. C'est lui qui est neutre et non la société. C'est sa tâche, cependant, de veiller à l'ordre public, en proscrivant, notamment, les formes de prosélytisme quand il remet en cause la liberté des individus et de faire respecter la dignité de la personne humaine et l'égalité entre les sexes. Les limites que la laïcité peut assigner à la liberté d'expression religieuse se font au bénéfice de la compatibilité des libertés. Le but doit être, toujours, de promouvoir notre capacité de vivre ensemble dans la concorde civile.

**Les principes de la laïcité ont, donc, une portée politique et juridique.** Ils permettent de prendre en compte les évolutions qui surviennent, inévitablement, au fil du temps, dans notre société. Il faut s'appuyer sur eux pour résoudre les problèmes concrets qui se posent à elle. Si la plupart des questions trouvent leur résolution pratique, dans le droit actuel, la législation peut être nécessaire selon les cas. En 2004, pour préserver les élèves de toute pression, quand les esprits se forment et éviter les conflits, le

législateur a interdit le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse. En 2010, pour des raisons de sécurité publique, il a proscrit la dissimulation du visage dans l'espace public (la « burqua », le « niqab » comme les cagoules et les casques).

**Nous sommes particulièrement attentifs à la préservation de la laïcité dans les services publics**, en distinguant la situation de fonctionnaires ou des agents de celle des usagers. Les premiers représentent la nation et se doivent donc de ne pas manifester leurs convictions religieuses, philosophiques, politiques par des signes, des tenues ou un comportement prosélyte. Les usagers n'ont pas les mêmes obligations, mais ils doivent respecter le caractère et les fonctions des services publics. Les modalités d'application de la laïcité peuvent et doivent être explicitées pour tous les services publics. C'est pourquoi nous proposons une Charte nationale de la laïcité affirmant les principes et revenant sur leurs mises en œuvre.

### Préconisation

**ÉLABORER UNE CHARTE NATIONALE DE LA LAÏCITÉ, APPUYÉE SUR LES TRAVAUX DE L'OBSERVATOIRE DE LA LAÏCITÉ, DÉBATTUE NATIONALEMENT, ADOPTÉE PAR LE PARLEMENT, POUR EN RASSEMBLER LES GRANDS PRINCIPES ET EN EXPLICITER LES CONDITIONS D'APPLICATION AUJOURD'HUI**



**Consolider la laïcité aujourd'hui, c'est d'abord en appliquer les règles ; ensuite, l'explicitier et l'enseigner** ; évidemment la prémunir contre les interprétations, involontairement ou volontairement, erronées.

## 2 / L'islam dans la République

**L'islam est devenu la deuxième religion dans notre pays.** Personne ne nie les conflits de tradition liés à l'existence dans notre pays de religions différentes des religions plus anciennes. L'islam traverse lui-même une période tumultueuse, faite de tensions, de crises et de divisions. En France, il est compatible avec les valeurs de la République et le principe de laïcité. Ces valeurs sont protectrices de la liberté de croyance. La convergence se fera d'autant mieux que chacun exerce effectivement sa responsabilité : les principes de la laïcité doivent être compris et respectés par les musulmans, l'État doit protéger la pratique de l'islam comme celle des autres religions.

Il faut toutefois s'en donner les moyens en permettant notamment aux fidèles de vivre leurs croyances dans des lieux dignes et sûrs, et d'être éclairés par des personnes

formées et dont le message respecte les valeurs communes. Cela commence par une formation spécifique des personnes chargées de transmettre les enseignements et d'accompagner les fidèles.



Préconisation

**FAVORISER LA CRÉATION  
DANS LES UNIVERSITÉS DE FILIÈRES  
DE FORMATION CIVIQUE ET DE MAÎTRISE DE LA LANGUE  
FRANÇAISE POUR LES IMAMS ET LES AUMÔNIERS**



Préconisation

**ENCOURAGER LES TRAVAUX DE RECHERCHE SUR L'ISLAM  
ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES  
SUR LA CIVILISATION ISLAMIQUE**

**La France compte de nombreux lieux de cultes** – plus de 45000 églises catholiques, 4000 temples protestants, 2450 mosquées, 420 synagogues, 380 lieux de cultes bouddhistes, 150 églises orthodoxes. Comme l'a montré un rapport du Sénat en 2015, les besoins de lieux de cultes de proximité pour l'islam demeurent. Contrairement à un préjugé répandu, les financements des lieux de culte musulmans par des États étrangers, s'ils sont problématiques, restent minoritaires, 80 % environ, des ressources provenant des dons des fidèles. Depuis 1907, les églises sont intégrées au patrimoine communal qui en assurent l'entretien. D'autres cultes considérés en France comme «récents», tels les protestants évangélistes et les bouddhistes, ont des besoins et rencontrent des difficultés comparables. Sans complexifier davantage le régime juridique du financement des lieux de cultes, une mobilisation plus forte des outils existants – garanties d'emprunt, baux emphytéotiques notamment – et une meilleure transparence permettrait de continuer à pallier progressivement le manque.



Préconisation

**RENDRE OBLIGATOIRE  
POUR LES ASSOCIATIONS CULTURELLES PORTEUSES  
DE PROJETS DE LIEUX DE CULTE DE CERTIFIER  
ET DE PUBLIER LEURS COMPTES  
(EN INDIQUANT NOTAMMENT AVEC PRÉCISION  
LES SOURCES DE LEUR FINANCEMENT)**

**Aider à l'organisation du culte musulman en France est une tâche majeure.** Ce sont évidemment les musulmans eux-mêmes qui doivent exercer la responsabilité d'insérer culturellement leur religion dans la société française en menant les débats religieux nécessaires – comme l'ont fait et le font toutes les religions. Les initiatives du gouvernement doivent aboutir dans les meilleurs délais. Il faut sortir, en effet, de « l'Islam consulaire » qui entrave l'organisation du culte. La Fondation de l'Islam de France, doit agir sur le plan culturel, avec une Fondation d'utilité publique pour favoriser des projets culturels, éducatifs, de recherche, et une Association culturelle, pour centraliser les financements du culte et gérer la formation des imams. Le Conseil Français du Culte Musulman a commencé sa rénovation, il doit la poursuivre pour être un interlocuteur de l'État et être reconnu davantage par les communautés de base. Ce sont les français musulmans qui seront les acteurs de leur histoire. Les difficultés actuelles d'une part des musulmans à trouver pleinement leur place dans la République ne relèvent pas seulement les facteurs religieux, elles ont souvent une dimension économique et sociale dans une société trop ségrégative, mais l'articulation nécessaire entre la croyance religieuse et les valeurs républicaines fait partie tout autant de la solution.

### **3 / La République ne peut pas tolérer les pratiques discriminatoires.**

**L'intégration est un processus qui, lorsqu'on observe l'histoire des populations qui sont venues en France depuis deux siècles, ne s'est jamais produit en un jour.**

Aujourd'hui ce qui est surtout, en jeu, c'est la situation des populations qui ont immigré le plus récemment, depuis quelques décennies, en provenance d'Afrique du Nord et d'Afrique noire, dont la situation juridique, sociale, politique a été longtemps instable. L'apprentissage des modes de vie et de pensée d'une société autre que la sienne n'est jamais aisé. Et, ce d'autant plus, que cette intégration doit se faire dans un contexte national de crise économique et de chômage persistant.

**Cependant la volonté d'intégration des populations immigrées est réelle.** La grande majorité adhère à la France. 93% de la « deuxième génération », pour reprendre les données de l'enquête *Trajectoires et Origines* (TeO), déclarent se sentir français. Les enfants d'immigrés obtiennent des diplômes et connaissent un taux de réussite scolaire notable. Les mariages mixtes progressent. Et les populations d'origine immigrée sont présentes dans la vie associative, sportive, et culturelle. Mais, il subsiste de nombreux obstacles liés aux pratiques discriminatoires, qui viennent alourdir les problèmes économiques et sociaux auxquels ces populations sont confrontées. Ces discriminations, nos compatriotes des Outre-Mer les rencontrent également. Or, ils sont, souvent, de confession catholique; ils ont donc la religion de la majorité des Français. Et, pourtant, ils subissent aussi des discriminations. Un problème existe donc, qui n'est pas seulement lié au caractère récent de l'immigration ou à la religion musulmane. Notre modèle d'intégration n'est peut-être pas en crise, comme on le dit trop souvent, car il donne des résultats. Mais il a des défauts et des défis importants :

il faut affronter et relever les autres. Il y a un problème d'adaptation de et à la société française. Il tient, en large part, à l'affaiblissement de notre modèle social et culturel. Il y a, bien sûr, une spécificité de l'immigration pour ce qui relève de l'adaptation, mais les discriminations vont au-delà des immigrés et de leurs enfants. Un problème plus général de l'application du principe d'égalité dans notre société, qui est au fondement de la République.

**L'enquête scientifique TeO** a placé le sujet des discriminations au cœur de ses recherches. L'ouvrage publié en 2016 cerne au plus près les contours d'un tel objet dont l'ampleur reste complexe à mesurer – notamment du fait de pratiques diffuses et indirectes – mais qui est un fait social incontestable touchant, particulièrement, l'accès à l'emploi et au logement. À titre d'exemple, à diplômes égaux, pour les hommes de 18-50 ans, la probabilité d'être au chômage est de 27% chez les immigrés sub-sahariens contre 8% pour les hommes de 18-50 ans de la population majoritaire (ni immigrés ni enfants d'immigrés). Entre 10 et 37% des minorités visibles déclarent avoir vécu des discriminations au travail et l'enquête montre qu'ils ont même tendance à minorer les faits.

Les enfants d'immigrés, d'origine nord-africaine ou subsaharienne, mais aussi les personnes nées dans l'Hexagone de parents nés dans un DOM, sont confrontés à plus de 54% à des propos ou actes racistes, dans les espaces publics, à l'école, sur les lieux de travail et les espaces de loisir. Ces propos se traduisent ensuite dans les faits par des traitements défavorables, notamment dans le cadre du travail. Les peines encourues pour discriminations peuvent aller jusqu'à 3 ou 5 ans d'emprisonnement et 45 000 à 75 000 euros d'amende pour les personnes physiques. Elles ont pour conséquence d'ériger des barrières infranchissables à l'intégration sociale et professionnelle des immigrés et des Français appartenant à des minorités visibles. Le motif « ethno-racial » des discriminations prédomine, mais d'autres populations en sont également victimes, en fonction de leur genre, de leur orientation sexuelle, de leur adresse de domiciliation ou de leur état de santé. Lutter contre les discriminations est la traduction concrète d'une exigence d'égalité réelle entre les citoyens. C'est pourquoi le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes que nous menons s'y inscrit pleinement.

## **4 / Sensibiliser et former, tout en renforçant les outils de sanction contre les discriminations**

Lutter contre les discriminations relève d'une responsabilité individuelle et collective. Les militants progressistes ainsi que tous les républicains doivent être aux avant-postes dans leur vie quotidienne et professionnelle, de la lutte contre les préjugés et les discriminations qui déchirent le pacte républicain, affaiblissent la force de nos valeurs et, partant, notre identité fondée sur la fraternité. La lutte contre les discriminations se joue aussi sur le terrain des représentations ; il est donc indispensable d'utiliser des moyens efficaces, notamment les médias de masse, pour faire reculer les représentations négatives.

Le projet de loi Egalité et citoyenneté prévoit des dispositions tendant à renforcer la lutte contre le racisme et les discriminations. Il généralise les circonstances aggravantes de racisme et d'homophobie, actuellement prévues pour certaines infractions limitativement énumérées, à l'ensemble des crimes et des délits. Il sanctionne davantage les injures racistes ou discriminatoires.

**Si l'amélioration du cadre juridique est indéniable, son effectivité doit être renforcée.** Nous regrettons ainsi la disparition de la Haute Autorité de Lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances (HALDE), institution efficace, identifiée et spécialisée sur une question sociale particulièrement importante, bien qu'aux moyens limités et aux pouvoirs moins étendus que ses homologues européens.

**Il faut se doter d'outils puissants pour lutter sans repos contre les discriminations :** rendre toujours plus efficace la chaîne pénale, travailler sur les représentations et les préjugés, recréer une institution forte et identifiée, aux compétences et aux moyens élargis par rapport à l'ancienne HALDE, assurant une sanction efficace des dérives racistes. Les magistrats et policiers doivent être formés et sensibilisés sur ces sujets. Les grandes entreprises publiques doivent donner l'exemple, en faisant en sorte d'assurer une plus grande égalité des chances dans leurs métiers.

Enfin, la question des contrôles d'identité discriminatoires ne doit pas être ignorée : elle demeure une blessure pour une partie des Français, en particulier dans les quartiers populaires.

### Préconisation

**RÉSERVER UN ESPACE DE SENSIBILISATION  
SUR LES CHAINES D'INFORMATION PUBLIQUE OU PRIVÉES,  
POUR LA LUTTE CONTRE LES PRÉJUGÉS,  
LES STÉRÉOTYPES ET LES DISCRIMINATIONS**



### Préconisation

**RENFORCER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE  
DES POLICIERS ET DES MAGISTRATS SUR LES QUESTIONS  
DE DISCRIMINATIONS ET LES SENSIBILISER À L'APPLICATION  
EFFECTIVE DU DROIT DES VICTIMES**





Préconisation

**INSTAURER DANS LE DROIT DU TRAVAIL ET LES TEXTES SUR LA FONCTION PUBLIQUE UNE OBLIGATION DE FORMATION CONTINUE DES SALARIÉS ET DES FONCTIONNAIRES SUR LES DISCRIMINATIONS. EN PARTICULIER, PRÉVOIR DES MODULES RENFORCÉS ET OBLIGATOIRES POUR LES PERSONNELS EXERÇANT DES COMPÉTENCES EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES AINSI QUE LES CADRES, CENTRES SPÉCIFIQUEMENT SUR LES DISCRIMINATIONS DANS L'EMPLOI ET SUR LES LIEUX DE TRAVAIL**



Préconisation

**CRÉER UNE AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DOTÉE DE MOYENS IMPORTANTS ET DE COMPÉTENCES ÉLARGIES POUR PRÉVENIR LES DISCRIMINATIONS, LES IDENTIFIER ET LES SANCTIONNER**

**Dans la lutte contre les discriminations, les partis politiques doivent veiller à une représentation équilibrée des minorités visibles.** Serait ainsi comblé l'écart important entre les élus, notamment nationaux, et la réalité diverse de la France. Le Parti socialiste a inscrit cette volonté dans ses statuts et il s'efforce d'aller dans ce sens à chaque élection, bien qu'il reste des progrès importants à réaliser.

## **5/ Accorder aux étrangers non communautaires le droit de vote aux élections locales**

**Depuis 1981, la gauche a inscrit dans ses principes, la nécessité de permettre aux étrangers non ressortissants de pays membres de l'UE de voter aux élections municipales, départementales et régionales.** Les conditions politiques n'ont jamais été réunies pour qu'une modification de la Constitution en ce sens puisse être adoptée. La gauche n'a pas été en mesure d'obtenir la majorité des 3/5<sup>e</sup> exigée pour réviser la Constitution.

**Pour autant, nous ne renonçons pas à la volonté qu'il soit mis fin à la discrimination politique qui frappe les étrangers non communautaires établis sur notre sol, pour deux raisons majeures :**

- ▶ Le vote des étrangers non communautaires est un pas important vers une pleine citoyenneté avec l'acquisition de la nationalité ; il n'y a pas de substitution entre les deux mais une continuité. Participer au vote est un

élément d'intégration que l'accès à la nationalité viendra consacrer plus tard ;

- Elle mettra fin à une inégalité et une injustice qui permettent aux étrangers communautaires, parfois ne pratiquant pas la langue française et/ou n'acquittant pas d'impôts, de voter aux élections locales en France dès leur arrivée alors que les étrangers non communautaires, dont la plupart sont issus de l'espace francophone, paient des impôts et scolarisent leurs enfants en France, n'ont pas ce droit.

En la matière, la France est en retard sur la plupart des pays européens. Certains pays comme l'Irlande, la Suède, le Danemark, la Finlande ou les Pays-Bas ont attribué ce droit à l'ensemble des étrangers, bien avant le traité de Maastricht. D'autres, comme le Royaume-Uni, le Portugal et l'Espagne le font sous condition de réciprocité. Certains des derniers adhérents à l'UE, comme l'Estonie, la Lituanie, la Slovaquie et la Slovénie, accordent aux résidents étrangers le droit de vote aux élections municipales.

### **Pour qu'elle soit légitime, la mesure doit s'appliquer à ceux qui ont un lien réel et**

**continu avec la France :** titulaires de cartes de séjour ou de certificats de résidence ayant vécu en France de manière continue pendant plus de 3 ans. Elle pourrait s'appliquer d'abord à un périmètre en lien avec la vie au quotidien des immigrés, là où les décisions influencent le plus directement leurs vies, là où ils mènent leurs activités culturelles et associatives et scolarisent leurs enfants : la commune. Puis après 5 ans d'exercice de ce droit, les étrangers non communautaires pourraient voter à toutes les élections locales. Ils ne voteraient toutefois ni aux sénatoriales (vote indirect) ni seraient membres d'un exécutif local. Les élections nationales resteraient réservées aux nationaux.

## Préconisation

**INSTAURER UNE CITOYENNETÉ PROGRESSIVE, COMMUNALE D'ABORD, PERMETTANT AUX ÉTRANGERS NON COMMUNAUTAIRES DE VOTER AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES SOUS CONDITION DE RÉSIDENCE PUIS ENSUITE, À PARTIR D'UNE DURÉE DE RÉSIDENCE, À TOUTES LES ÉLECTIONS LOCALES**



**Les opposants à cette mesure avancent deux arguments :** l'acquisition de la nationalité serait une démarche très simple et les Français seraient massivement opposés à cette mesure. D'une part, l'acquisition de la nationalité, par naturalisation, n'est pas aussi ouverte et facile que le prétend la droite et elle reste encore une véritable course d'obstacles. D'autre part, l'opinion des Français sur le vote des étrangers non communautaires aux élections locales varie fortement selon les circonstances.

S'agissant d'une question essentielle de liberté publique, elle mérite d'être soumise aux Français, après avoir donné la possibilité à tous les citoyens de s'informer



objectivement sur la portée de ce nouveau droit, et d'en débattre. Les socialistes et toute la gauche devraient être au rendez-vous pour défendre cette mesure d'égalité et d'intégration.



Préconisation

**ORGANISER UN DÉBAT DE 6 MOIS SUR LE VOTE  
DES ÉTRANGERS NON COMMUNAUTAIRES AUX ÉLECTIONS  
LOCALES PERMETTANT, PAR LA PÉDAGOGIE, DE S'ASSURER  
UN SOCLE MAJORITAIRE D'ÉLECTEURS FAVORABLES  
À LA REFORME. LE CAS ÉCHÉANT, ORGANISER UN RÉFÉRENDUM  
POUR RENDRE EFFECTIVE SON APPLICATION**

## **6 / L'école reste le lieu de transmission par excellence d'une identité fidèle aux valeurs républicaines**

**L'école républicaine est le meilleur outil d'inscription dans la vie civique.** Elle est le lieu de formation du citoyen. Une de ses tâches fondamentales est d'apprendre aux élèves dans quel pays ils sont, en faisant connaître sa langue, son histoire, sa culture. Elle le fait en ayant le souci de donner à chacun une capacité de jugement pour que l'adhésion aux valeurs de la République puisse être réfléchie et permette de comprendre ce qui nous est commun dans la société française, dans son passé, son présent, son avenir. Depuis 2012, outre un effort massif en faveur des moyens, des réformes importantes ont été menées pour donner son sens à la promesse républicaine.

Un débat existe évidemment – il ne date pas d'aujourd'hui – sur ce que doit être l'enseignement de l'histoire. Il est trop souvent résumé à la question du « *récit national* ». Par facilité idéologique, l'extrême droite et beaucoup à droite entendent ressusciter un discours identitaire fermé sur lui-même, faisant l'énumération des « gloires » de la France, condamnant sous l'appellation de « repentance » toutes les références aux pages les plus controversées de l'histoire nationale. Il est prétendu qu'il s'agirait là d'un retour au récit républicain. C'est plus que discutable. C'est oublier qu'Ernest Renan parlait d'un « *héritage de gloires et de regrets* ». Il faut tout savoir partager, les « gloires » et les « regrets ». C'est ne pas prendre en compte que le récit de la gauche républicaine, à côté des grandes figures historiques qui voulaient réconcilier les « deux France », voulait être aussi une histoire du peuple dans la tradition de Michelet, l'expression de la conquête des libertés.

Cette histoire téléologique de bonne foi, qui pratiquait un tri dans le passé, n'est, de toute manière, plus possible aujourd'hui. Le XX<sup>e</sup> siècle a montré que non seulement, il n'y avait pas de linéarité dans le cours de l'histoire, mais qu'elle ne pouvait être que globale. Toutes les composantes d'une nation ont un droit à la mémoire, mais

aussi un droit à l'inscription dans une histoire, qui parle à tous et permette de mesurer les appartenances qui sont les nôtres. Et encore moins aujourd'hui qu'hier, il n'est envisageable de mener une histoire nationale qui ne tienne pas compte de l'histoire des autres – ce que ne faisait d'ailleurs pas les manuels de la III<sup>ème</sup> République, souvent plus invoqués que lus. Il s'agit, non de restaurer un récit national replié sur lui-même, ni une vision nostalgique d'une France autochtone et imaginée en fait, mais bien de construire et de partager un récit qui revienne sur les moments clés de notre histoire, avec leurs acteurs individuels et collectifs, qui montre ce qu'ont été les possibles qui s'ouvriraient à chaque fois et ce qu'ont été les choix effectifs. Ni repentance, ni déni donc.

**Parler de l'esclavage dans toutes ses dimensions, des guerres de Vendée, du bilan du Premier Empire, de Vichy et de la décolonisation, etc., n'a rien de déshonorant et n'ôte rien à la grandeur de la France.** Le XVIII<sup>ème</sup> siècle est, aussi, le siècle des Lumières.

La Révolution a jeté les fondements de la France moderne, l'Empire a eu une grande œuvre juridique, la Résistance, extérieure et intérieure, a sauvé l'honneur du pays et a permis son relèvement, la conduite erronée de la décolonisation est allée de paire avec la modernisation économique, etc. Au contraire, c'est en taisant des réalités historiques parfois sombres que l'on nourrit les fausses interprétations, les tentations de révisionnisme et les guerres mémorielles. Reconnaître les vérités objectives de l'histoire est un pas décisif vers l'apaisement des mémoires et l'unité de la nation.

**Dans le même sens, enseigner le fait religieux ne s'oppose pas à la laïcité :** au contraire, il permet de comprendre les différences religieuses, mais également les proximités philosophiques entre les grandes traditions monothéistes, les liens entre les faits historiques et les croyances fondées sur la foi. Cet enseignement aide à comprendre pourquoi la laïcité permet la liberté de conscience et le respect des choix religieux des individus, tout en organisant le vivre-ensemble.

**Il est tout aussi important que les valeurs de la République ne paraissent ni abstraites ni lointaines.** La mise en œuvre, à la rentrée 2015, d'une « éducation morale et civique », voulue par la loi d'orientation de 2012, offre l'opportunité de construire un « parcours civique » de l'école primaire jusqu'au lycée. Il s'agit de relier l'individu avec ce qui doit nous être commun, une morale civique, qui explicite ce que veut dire l'humanisme républicain, les droits et les devoirs qu'il porte. C'est un objectif qui peut être partagé par tous, les enseignants comme les parents. Il appelle une pédagogie inventive qui associe toutes les dimensions nécessaires à un tel enseignement. Apprendre, c'est bien sûr, s'approprier des connaissances, avec les outils qui permettent de le faire, c'est, aussi, prendre conscience qu'il n'est pas d'apprentissage sans lien avec les autres. S'enfermer dans une seule identité, c'est se donner l'illusion qu'on détient seul la certitude. L'écrivain Amin Maalouf le dit justement dans les Identités meurtrières :

*essentialiser l'individu, l'uniformiser, c'est faire « comme si le reste – sa trajectoire d'homme libre, ses convictions acquises, ses préférences, sa sensibilité propre, ses affinités, sa vie, en somme – ne comptait pour rien. »*



Préconisation

**VEILLER À L'EFFECTIVITÉ DE L'ENSEIGNEMENT  
MORAL ET CIVIQUE DANS TOUT LE SYSTÈME SCOLAIRE,  
EN ASSURANT LES MOYENS  
D'UNE FORMATION INITIALE  
ET CONTINUE POUR LES ENSEIGNANTS**

Dans le système éducatif privé, la plupart des établissements ont un contrat avec l'État. Il importe dès lors que le Ministère de l'Éducation nationale veille à la mise en œuvre conforme des programmes scolaires. Mais la tendance actuelle à l'accroissement du nombre des écoles hors contrats, financées parfois par des fonds étrangers, sans lien avec l'éducation nationale, est un problème. Certes, seuls 0,5% des effectifs, soit 56 000 élèves environ, sont aujourd'hui concernés. Mais, 80 nouvelles écoles ont ouvert entre 2014 et 2015, selon les chiffres du ministère. Une réponse rapide est nécessaire pour que ne se crée pas une fracture supplémentaire dans la jeunesse.

Car ces écoles embauchent parfois des enseignants sans condition de diplôme et fonctionnent de façon totalement autonome. Le risque d'enseignements contraires aux valeurs républicaines n'est pas à écarter. Comme l'a affirmé la ministre de l'Éducation nationale, renforcer le contrôle du droit à l'éducation est le meilleur moyen de protéger la liberté d'enseignement. Il est donc nécessaire de mieux contrôler leur création et leur fonctionnement.



Préconisation

**RENFORCER LE RÉGIME D'AUTORISATION  
PRÉALABLE D'OUVERTURE D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
HORS CONTRATS EN EXAMINANT, NOTAMMENT,  
LES PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES, ET RENFORCER LE CONTRÔLE  
DU FONCTIONNEMENT DE CES ÉCOLES**

## 7 / Le service civique, temps essentiel d'intégration des valeurs républicaines, doit être élargi, réformé et restructuré

**Les socialistes ont consacré d'importants moyens pour développer et déployer le service civique.** Depuis sa création, des dizaines de milliers de jeunes s'en sont saisis pour changer leur vie et changer la vie des autres, en s'engageant pour eux-mêmes et pour la France. Face à la demande importante des jeunes, le Président Hollande a décidé de faire du service civique universel une ambition nationale. Tout jeune faisant une demande de service civique se verra proposer une mission dans les mois qui suivent. 150 000 jeunes (au lieu de 25 000 en 2012) se verront ainsi accueillis. Ils s'engageront dans des domaines aussi vitaux que l'éducation, l'environnement, la citoyenneté, la prévention sanitaire et la culture, partout dans les territoires. En servant la République, les volontaires du service civique deviennent des citoyens actifs et acteurs dans la vie de la Cité.

**La patrie se trouve confrontée aujourd'hui à un défi durable :** affronter le terrorisme et vivre ensemble au sein de la communauté nationale dans le partage des valeurs communes d'égalité, d'échange, de solidarité et de fraternité. Il faut répondre à la fois à un besoin de mixité, de brassage social des jeunes, de formation de ces jeunes aux valeurs républicaines et civiques, mais également à une participation aux actions de sécurité et de défense en cas d'urgence. Il faut aussi répondre à la nécessité de vivre en collectivité, plutôt que de céder au repli individuel grandissant. Après les attentats de 2015, une forte demande de participation à la sécurité nationale s'est exprimée. Ces volontés citoyennes doivent pouvoir trouver leur traduction dans une organisation lisible, efficace et disposant des moyens nécessaires pour atteindre le plus de jeunes possible entre 18 et 25 ans qui souhaiteront donner de leur temps à la collectivité, se former et rencontrer leur génération, quelle que soit sa diversité sociale. Cet enjeu a été développé dans le deuxième *Cahier*.

La suspension du service militaire, en 1996, pose la question de l'esprit de défense aujourd'hui. Jusqu'à cette date, participer à la défense nationale était une dimension de la citoyenneté. «*Mourir pour la patrie*» était présenté comme un devoir dans l'éducation. La professionnalisation de l'armée ne fait pas disparaître cette réalité. D'autant que la frontière entre la guerre et la paix s'est peu à peu effacée. La guerre est toujours une réalité. Et les attentats perpétrés sur notre territoire le rappellent dramatiquement. Les citoyens doivent être conscients que les valeurs d'une société se défendent. Les moyens de l'État, aussi indispensables soient-ils, n'y suffisent pas. Il y faut le support de l'approbation populaire, elle-même expression du ressort moral, de la résolution, de la volonté de vivre qui animent un peuple. L'éducation à la défense, dans ses différentes dimensions, et les devoirs de la défense ne peuvent qu'être un des fondements de la citoyenneté.



# Être Français au 21<sup>e</sup> siècle

**C'EST INSCRIRE SON DESTIN ET SA VIE  
DANS UNE GRANDE HISTOIRE  
ET UNE CULTURE RAYONNANTE**

**1/ La force intégratrice de la France reste vivante  
et n'a pas besoin d'une assimilation punitive**

---

Se sentir Français relève aussi d'un fait subjectif, en plus d'être un lien juridique se traduisant concrètement par la jouissance des droits et le respect des devoirs qui s'attachent à la nationalité. Il s'agit ici du « plébiscite de tous les jours », pour reprendre l'expression de Renan, qui crée le sentiment d'appartenance à la France. C'est dans l'écart entre le lien juridique et le sentiment d'appartenance que se loge le débat sur l'intégration et l'assimilation à la culture et au mode de vie à la française.

---

**Nous récusons la notion d'assimilation brandie par l'extrême droite et par une partie de la droite, derrière Nicolas Sarkozy.** Comme le rappelle le rapport - déjà ancien - de Marceau Long, l'assimilation suppose l'existence d'une essence de « Français » indépendamment de toutes les diversités régionales, sociales, et culturelles. Par nos origines, nos croyances, nos goûts, nous avons tous des identités multiples. Mais nous sommes unis par le socle commun de valeurs, de la langue, de la culture. C'est ce que François Mitterrand ramassait dans une formule : *« Lorsqu'on a la chance d'appartenir à un pays comme le nôtre et que des minorités viennent s'agréger à notre vie nationale, n'ayons pas la prétention de les dominer, mais profitons de la chance de tirer de leur propre culture ce qui nous permettra d'enrichir la nôtre ».* (Discours à Bondy, 25 novembre 1987).

**Les courants politiques xénophobes** préfèrent sommer les Français en voie d'insertion dans la patrie de s'assimiler, de lisser toute différence par rapport à une norme imaginaire ou de quitter le territoire. Nous pensons que la France n'a pas perdu la force intégratrice qui a fait son histoire. L'intégration n'a jamais été



facile, y compris pour les migrants originaires d'Europe à la fin du 19<sup>e</sup> siècle ; la crise économique facilite encore moins le processus d'intégration. Mais l'enracinement et l'attachement progressif à la France, idée et réalité concrète, finissent par produire l'acculturation créatrice de citoyens partageant des références communes.

## **2 / La France, une réalité concrète héritière de patrimoines riches et divers**

La France est une réalité concrète. Elle s'est forgée dans un lieu privilégié, et non ailleurs. Sa géographie particulière lui vaut d'avoir été une terre d'immigration et un creuset qui a intégré des générations d'immigrés venus des différents points du monde. On s'attache à la France en étant aussi conscient de la richesse et de la beauté de nos territoires d'Hexagone et d'Outre-mer.

L'histoire de France a été tournée vers l'unification autour de l'État et des idées nouvelles issues des Lumières et de la Révolution, culminant avec la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. C'était la condition pour que puisse coexister ses grandes diversités, en matière d'opinions, de confessions religieuses, de convictions philosophiques, et dans les aspirations, les goûts et les comportements. La France d'aujourd'hui jouit d'héritages riches : le christianisme mais également le judaïsme et l'apport de la culture musulmane, les Lumières, mais aussi l'héritage grec et le droit romain.

Si la France a participé au mouvement colonial, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, elle s'est aussi enrichie au contact d'autres peuples, de leurs productions culturelles et artistiques. Et le lien reste vivace avec nombre de cultures du monde. Comme le rappelait récemment Jean-Marie Le Clézio, la France n'est pas seulement le pays de Voltaire et de Condorcet, de Michelet et de Lamartine, c'est aussi le pays d'Aimé Césaire, de Léopold Sédar Senghor, d'Edouard Glissant et de tant d'autres écrivains français, binationaux ou étrangers, qui ont marqué notre histoire et celle de la littérature mondiale

**C'est pourquoi, pour promouvoir l'ouverture à d'autres cultures, ainsi que la connaissance et l'attachement à la richesse patrimoniale de la France, les socialistes veulent promouvoir le droit au voyage pour les jeunes** (voir le *Cahier* «Apprendre

pour s'émanciper»). C'est une expérience initiatique déterminante pour l'emploi futur qu'occupera le jeune, mais c'est aussi un puissant facteur d'émancipation. Si le voyage s'est démocratisé, les classes sociales défavorisées en restent exclues (seuls 47% des ouvriers partent en vacances), particulièrement dans les Outre-Mer : ce droit viendrait mettre de l'égalité dans un moment essentiel de la vie des jeunes.

## Préconisation

**CRÉER UN DROIT AU VOYAGE  
POUR LES JEUNES DE 18 ANS  
ET UN ERASMUS POUR TOUS**



### 3 / La démocratisation de la culture, outil d'émancipation et de citoyenneté

**Partager la connaissance de ce riche patrimoine culturel et artistique, et en démocratiser l'accès, constitue pour les socialistes, au-delà de la jouissance esthétique devant les œuvres, un outil de citoyenneté, d'intégration et d'émancipation individuelle.** C'est pourquoi il est indispensable que les institutions culturelles locales et nationales, théâtres, musées, opéras, auditorium, centres culturels, bibliothèques, etc. s'efforcent d'accueillir un public plus diversifié. Or, aujourd'hui seuls 1 à 2% du public fréquentant ces lieux sont d'origine ouvrière, comme l'a montré récemment une note de la Fondation Jean Jaurès. Les classes défavorisées restent trop souvent à l'écart de la culture, facteur puissant d'intégration.

Même si des initiatives sont prises et des efforts déployés pour la conquête de ces publics, même si le numérique favorise l'accès du plus grand nombre aux ressources culturelles, les responsables d'institutions et les tutelles n'ont pas épuisé le champ des possibles pour l'améliorer. Cette mission, déjà inscrite dans la loi, doit être une priorité.

## Préconisation

**RENFORCER LA PLACE DE L'ART  
DANS L'ESPACE PUBLIC  
ET DANS LE QUOTIDIEN DES FRANÇAIS**







**POUR SUIVRE LA PRIORITÉ DONNÉE À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET FAIRE EN SORTE QUE CHAQUE FRANÇAIS PUISSE DÉCOUVRIR OU APPRENDRE UN ART AVANT SA MAJORITÉ**

## 4 / Le Français, outil puissant d'intégration

**S'insérer pleinement dans l'histoire de France, c'est être conscient de cet héritage sans le figer dans des mythes xénophobes.** C'est aussi reconnaître un héritage commun essentiel qui cimente la société : la langue française. « *Ma patrie, c'est la langue française* », disait Camus qui rappelait que « *l'unité nationale s'est faite à partir de la langue commune, et pour y atteindre il faudrait non seulement la parler, mais la lire et l'écrire.* » Longtemps langue diplomatique dans les cours royales – les traités de Westphalie furent écrits en français – elle demeure une langue internationale qui rayonne bien au-delà de nos frontières.

**Contrairement à une idée reçue, « nous n'avons jamais aussi bien parlé le français qu'aujourd'hui »**, comme le rappelle le linguiste Pierre Encrevé. Jusqu'à la guerre de 1914, les langues régionales étaient encore très vivaces. Dans les années 1930, 30% environ des enfants passaient le certificat d'études. Ce n'est qu'à partir de 1945 seulement que la totalité des Français s'est mise à parler le français. Mais dans les politiques d'intégration des immigrés (si tant est qu'elles ont existé), l'État a sous-estimé ou n'a pas voulu voir les difficultés d'apprentissage du français rencontrées par les immigrés venus en France, à la suite de la politique de regroupement familial. L'illettrisme reste un défi social majeur, qui touche nombre de nos concitoyens, au-delà des immigrés récents, et entrave leur intégration sociale. L'actuel gouvernement a commencé à répondre à ces insuffisances, en créant une « Agence de la langue française pour la cohésion sociale » dans le cadre de la loi Egalité et citoyenneté. Enfin, depuis 2012, bien des efforts ont été accomplis pour simplifier les démarches et mieux accompagner le retour en France.

La multiplicité des acteurs impliqués et des formations proposées pour l'acquisition ou le renforcement de la maîtrise de la langue rendent le système peu lisible et efficace : l'éducation nationale, les acteurs de la formation professionnelle, les organisations syndicales et professionnelles, les conseils régionaux, le ministère de l'Intérieur, la Caisse nationale des allocations familiales via les actions portées par les centres sociaux, etc. Leurs dispositifs ne semblent ni garantir la capacité à répondre au besoin des personnes concernées, ni assurer l'élévation réelle du niveau de compétence linguistique. Des solutions nouvelles, rationalisant et articulant les dispositifs existants, sont nécessaires.

## Préconisation



**S'ASSURER QUE L'OFFRE D'APPRENTISSAGE  
DU FRANÇAIS COUVRE LES BESOINS TERRITORIAUX  
ET FIXER AU MINIMUM UN NIVEAU DE FRANÇAIS  
QUI PERMETTE AU LOCUTEUR D'ÊTRE AUTONOME  
DANS SES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES ET PROFESSIONNELLES  
POUR TOUS LES IMMIGRÉS RECENTS.  
NOTAMMENT MULTIPLIER LES ÉCOLES POUR ADULTES  
DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES  
ET CONTRÔLER LA QUALITÉ DES FORMATIONS PROPOSÉES**

## 5 / Le Français, une langue qui rayonne à l'international

À l'échelle internationale, n'en déplaise aux déclinistes, le français est aujourd'hui une langue parlée par 250 millions de personnes à travers le monde, qui enrichissent son immense patrimoine littéraire d'œuvres brillantes. Parmi les 250 millions de francophones, 90 millions ont le français pour langue maternelle. La francophonie est le 6<sup>ème</sup> espace géopolitique par sa population et pourrait devenir le 4<sup>e</sup> à l'horizon 2050, avec 770 millions de locuteurs. Au total, l'ensemble des pays francophones et francophiles représente 16% du PIB mondial, avec un taux de croissance moyen de 7%. La France doit investir et renforcer cet espace de coopération culturelle et économique, en plein essor, en structurant notamment un de ses outils majeurs, l'organisation internationale de la francophonie.

## Préconisation



**PROMOUVOIR UN MODÈLE ÉCONOMIQUE  
ET CULTUREL FRANCOPHONE**



# Être Français au 21<sup>e</sup> siècle

**C'EST POURSUIVRE LE PROJET EUROPÉEN  
ET CONTINUER À PARLER AU MONDE  
DE NOS VALEURS UNIVERSELLES**

## **1/ La France, présente sur la scène mondiale**

---

Être Français au 21<sup>e</sup> siècle, c'est, aussi, vouloir s'inscrire résolument dans ce qui fait la singularité de la France : un pays au cœur de la construction européenne et de la communauté internationale, qui a souvent porté des messages et des valeurs universels. Ce projet, qui dépasse chacun de nous, a déjà fait l'objet d'une réflexion collective dans un *Cahier* précédent : « Donner une force à l'Europe, donner un sens au monde ».

---

**Le monde connaît des désordres majeurs et des défis sans précédents :** la persistance de multiples conflits et du terrorisme, l'urgence écologique et la nécessité d'une transition énergétique, les inégalités fortes entre les nations et en leur sein, les migrations qui sont une donnée planétaire durable, l'instabilité des économies et des systèmes financiers. Face à ces défis, la France a une voix qui porte, et une influence reconnue.

### **POUR FAIRE FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE,**

la France a fait de la Conférence de Paris de décembre 2015 une réussite en déterminant les objectifs et les moyens à mettre en œuvre, notamment pour limiter la hausse des températures à 1,5°C d'ici la fin du siècle ; pour mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2025 ; pour orienter davantage les financements publics au profit de la lutte contre le dérèglement climatique et du développement des énergies renouvelables.

### **S'AGISSANT DES MIGRATIONS,**

la France a obtenu que le Secrétaire général de l'ONU convoque une conférence de haut niveau sur la question des migrants et des réfugiés, défi national mais aussi mondial.



### **AU PLAN ÉCONOMIQUE ET FINANCIER,**

depuis 2012, la France a constamment œuvré pour davantage de régulation, de relance des économies par l'investissement dans la croissance durable, notamment, en Europe, de stabilité financière et de lutte contre les paradis fiscaux.

### **POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME,**

la France a engagé ses forces armées sur le terrain. Être Français, c'est participer à l'effort de défense de la patrie. C'est être fier de nos combattants qui garantissent la sécurité des pays ciblés par le terrorisme et qui luttent pour l'instauration de régimes démocratiques.

### **PAR SON ACTION DIPLOMATIQUE ET POLITIQUE, PAR SA CULTURE ET SON HISTOIRE,**

la France reste une puissance d'influence mondiale. Elle l'est, notamment, par une présence humaine forte à l'étranger. On estime à 2,5 millions le nombre de Français résidant hors de France, dont environ 40% de binationaux. La manière dont ils sont juridiquement et politiquement intégrés à la communauté nationale est symbolique de notre conception de la citoyenneté : un ensemble de droits et de devoirs, une adhésion à des valeurs fondamentales, une identification à un socle culturel et linguistique commun. Elle est une des démonstrations que la citoyenneté française transcende la diversité des histoires individuelles.

Au-delà, il s'agit du plus grand réseau consulaire du monde, force diplomatique, mais surtout service public pour cette communauté (état civil, citoyenneté, services économiques et culturels, bourses, sécurité, etc.). C'est un réseau mondial d'enseignement français et d'enseignement en français, grâce au soutien de l'État. Tout cela repose sur des outils reconnus : Instituts Français, Alliances françaises, CNED, accords avec les services d'enseignement publics dans de nombreux pays, conseillers au commerce extérieur, Business France, etc. La France est par ailleurs un des rares pays à avoir une représentation politique complète pour ses ressortissants résidant hors de France : élus locaux (conseillers consulaires et conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger), parlementaires nationaux (11 députés et 12 sénateurs), députés européens (région Ile de France / Français de l'étranger) et bien sûr participation à l'élection présidentielle. Contrairement à d'autres pays comme le Royaume-Uni, les Français de l'étranger ne perdent jamais leur droit de vote, quelle que soit leur durée de résidence à l'étranger.

## 2 / Identité européenne et identité française

Elles ne sont pas dissociables. Les tentations s'expriment pour une sortie de la France de l'UE, pour le repli souverainiste et l'abandon de conquêtes importantes comme l'euro. Le Brexit est un précédent qui illustre cette tentation de repli qui fait de l'UE un bouc-émissaire commode, mais qui ne résout rien. Ce rejet se nourrit notamment de la peur d'une perte d'identité. Or, la construction européenne ne remet pas en cause les identités nationales. L'UE, qui doit être réformée et, à terme, sans doute refondée, permet aux États membres de renforcer leurs politiques dans des domaines où leur intérêt réside dans la coopération. Nous ne devons pas l'oublier. La nation ne s'est pas disloquée dans l'Union européenne, elle ne peut plus se penser dans les limites de l'Hexagone – si tant est qu'elle ait pu jamais le faire...-, ce qui est d'ailleurs une donnée de l'âge de la mondialisation.

Nous faisons nôtre la déclaration de François Mitterrand « *la France est notre patrie, l'Europe est notre avenir* ». Pour relever les défis du monde qui vient, la France doit s'appuyer sur une Europe qui assume sa puissance. Pour les socialistes, l'Europe est davantage qu'une conviction : elle est gage de paix, doit permettre la solidarité, contribue à la croissance durable. Tout retour en arrière met en péril les acquis et notre avenir. En témoigne le Brexit qui laisse la Grande-Bretagne dans une situation difficile face à des conséquences dont l'ampleur n'avait pas été mesurée par ses partisans eurosceptiques. Une de nos tâches importantes est de montrer comment peuvent s'articuler identité nationale et identité européenne. La connaissance, et donc, l'enseignement, de l'histoire de l'Europe s'imposent pour mieux poser les problèmes.

Sans reprendre l'ensemble des propositions que nous avons formulées dans le *Cahier* paru en juin dernier, nous en affirmons ici comme porteuses d'une vision combative et progressiste de l'identité française, en Europe et dans le monde.

## 3 / Défendre l'identité française, c'est défendre notre attachement aux valeurs humanistes

**La France, fidèle à son histoire, défend les droits de l'Homme dans le monde.** C'est une des fiertés des Français lorsqu'ils s'y déplacent, et c'est une des dimensions de la France universellement reconnue partout. La France doit continuer à s'inscrire dans cette tradition, en portant haut deux revendications notamment.

Préconisation

**À L'ONU,  
REVOIR L'USAGE DU DROIT DE VETO  
POUR LES CRIMES DE MASSE**



Le Président Hollande l'a proposé devant l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2015. La France est à ce stade le seul membre permanent du Conseil de sécurité à s'y être engagé, mais elle est soutenue par plus de la moitié des États membres de l'ONU dont elle porte la voix. Le combat pour l'abolition universelle de la peine de mort doit aussi être poursuivi.



Préconisation

## **METTRE EN PLACE UN PACTE POUR LA DÉMOCRATIE, L'ÉTAT DE DROIT ET LES DROITS FONDAMENTAUX EN EUROPE**

**Pour les socialistes, l'Europe doit continuer à incarner des valeurs de paix et de démocratie et rester exemplaire en affirmant la valeur de l'État de droit.** Ces principes sont inscrits dans la Charte des droits fondamentaux. Porter les valeurs de la France et de l'Europe dans le monde, c'est les respecter et les faire respecter. Face aux forces nationalistes et xénophobes, actives sur le continent, au pouvoir en Hongrie et menaçantes dans d'autres pays, nous devons rappeler que les droits fondamentaux de l'Union européenne ne sont pas négociables. Nous rappelons également notre attachement au droit d'asile et à la convention internationale de Genève sur le statut des réfugiés.

### **4 / Défendre l'identité française, c'est faire progresser les droits sociaux.**

L'administration Obama a, par exemple, fait du système d'assurance santé français un exemple dans son combat pour garantir aux plus démunis une couverture santé. Mais, au-delà, nous souhaitons que soient appliqués les programmes pour l'égalité salariale, le respect de la parité et de la diversité dans les instances politiques et au sein des conseils d'administration des grandes entreprises, ainsi qu'un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle. A ce titre, que nous prônons, au niveau européen, l'allongement du congé maternité, et déplorons que le projet de nouvelle directive soit resté lettre morte. Nous continuerons aussi à travailler, avec nos partenaires sociaux-démocrates européens, pour porter le droit des femmes à disposer librement de leur corps et faire progresser le droit à l'avortement et à la contraception.

C'est ensuite la lutte contre toutes les formes de discriminations que nous soutenons. Qu'elles soient fondées sur les origines, la religion, les convictions philosophiques et politiques, l'orientation sexuelle, elles doivent être combattues à l'échelle européenne. Faire aboutir la directive anti-discriminations est pour nous un objectif essentiel.

---

Pour le présent et pour l'avenir, pour la cohésion sociale  
et la fraternité nationale, deux principales visions  
se présentent aux Français.

---

## LA FRANCE DU REPLI ET DU REJET

À la question de savoir ce qui unit les Français à l'heure des grandes mutations que nous traversons, la part grandissante de la droite extrémisée et l'extrême-droite opposent la même surenchère identitaire : elles font de la nation un corps à jamais figé, qui s'enracine dans un passé mythifié. Fixé en un « roman national », ce passé a tôt fait d'oublier les regrets pour ne conserver que les gloires, d'effacer les perdants pour garder les victoires. Pour elles, la France est une définition plutôt qu'un processus ; un patrimoine plutôt qu'une histoire. À les entendre, déterminer ce qu'est être Français, ce serait d'abord désigner qui ne l'est pas : sans ennemi – intérieur ou extérieur, pauvre ou immigré –, droite extrémisée et extrême droite sont incapables de bâtir une communauté de destin. Cette vision de la France passe aussi par le dévoiement des valeurs républicaines dont les principes sont expurgés de leur contenu progressiste pour y substituer l'expression de cette identité immuable. Ainsi la laïcité est-elle utilisée par certains comme un instrument d'exclusion plutôt qu'un levier d'émancipation, de la langue un moyen de discrimination plutôt qu'un facteur d'inclusion. De même, l'État social fait l'objet d'une remise en cause, ce qui affaiblit d'autant les liens de solidarité qui se tissent entre Français « *qui ne se connaissent pas* », pour reprendre les mots de François Dubet. Ces positions, celles du bloc réactionnaire qui utilise l'identité comme un clivage et non un partage, sont au service d'un projet électoraliste. Elles clivent pour mieux recueillir les voix de citoyens en colère ou qui ont peur dans un monde qui change à tant d'égards. Mais elles ne sont pas – et n'ont jamais été – anodines : elles constituent une menace évidente à l'encontre de la cohésion nationale, comme elles l'ont déjà été par le passé.



---

## LA FRANCE UNIE DES PROGRESSISTES

Socialistes, nous prenons au sérieux la question de l'identité : dans une époque globale, connectée, bouleversée par des crises qui se rejoignent et se réfractent, face au terrorisme qui cherche à dresser les Français les uns contre les autres et veut les enjoindre à renoncer à leurs libertés, cette interrogation est non seulement légitime, mais elle est essentielle. Nous ne sommes pas d'ailleurs la seule Nation à l'éprouver. Français, nous la vivons cependant de façon singulière, car l'identité française est avant tout politique : s'il est un héritage fondamental de notre histoire, c'est bien celui-ci. C'est parce que « *notre histoire n'est pas notre code* » (Rabaut Saint-Etienne) que notre identité est politique : nous refusons au marché le droit de nous imposer qui nous sommes. Nous sommes un peuple de citoyens, non un agrégat d'individus, de catégories ou de communautés. Elle est politique, car elle place la loi civile et les droits de l'homme au-dessus des lois religieuses : c'est l'héritage de l'édit de Nantes, celui des Lumières, celui de la Révolution ou de la loi de 1905. Elle est politique, car elle fait de l'émancipation de chacun le cœur de l'action publique, grâce à l'État social, legs de la gauche, de ses luttes et de ses lois à la République. Et c'est précisément parce que l'émancipation est au cœur de nos convictions que nous récusons la conception d'une identité gravée dans le marbre et achevée à jamais. L'identité est un projet, comme la France est d'abord une idée.

Convaincus que les valeurs de la République sont encore puissantes, pleines de promesses et d'espérance, nous voulons combattre au quotidien, par le vote, par l'application du droit, par nos comportements et nos valeurs, les préjugés, les tentations d'exclusion, les discriminations, pour une République forte et fraternelle.

La France blessée mais vivante nous donne des raisons d'espérer. Notre pays a connu, en janvier 2015 une mobilisation exceptionnelle : plusieurs millions de personnes ont investi les boulevards, les rues, les places, pour brandir cette idée de la France citoyenne et républicaine. Elle rassembla par-delà nos frontières et mobilisa dans les capitales du monde. Comme nos aînés, militants socialistes, à des moments périlleux de notre histoire, notre tâche aujourd'hui, est de revivifier l'authentique tradition démocratique et républicaine de notre pays. C'est elle qui assurera l'avenir de la France que nous aimons.

## AVRIL



*«Entreprendre,  
travailler, s'accomplir»*

## MAI



*«Apprendre  
pour s'émanciper»*

## JUIN



*«Donner une force à l'Europe,  
donner un sens au monde»*

## OCTOBRE



*«Prendre soin des autres et de soi :  
vouloir l'État social-écologique»*

---

## OCTOBRE



*«Renforcer et protéger  
la démocratie»*

## OCTOBRE



*«Être Français  
au 21<sup>e</sup> siècle»*

## NOVEMBRE



*«Les enjeux  
de la présidentielle»*

les  
cahiers  
de la  
présidentielle

# Contributions sur la plateforme dédiée

---

---

« Être français suppose des principes juridiques communs, des valeurs communes, des droits et devoirs communs, une langue, une histoire, une culture partagées. Mais c'est aussi, et en plus, de façon consubstantielle et intrinsèquement liée, pouvoir être également breton, corse, basque, et décliner un registre original qui s'additionne au premier. C'est aussi pouvoir être européen et décliner un troisième registre qui s'additionne aux deux précédents. Ainsi, à la façon de trois boîtes gigognes, je pratique trois visions inaliénables et solidaires qui se renforcent mutuellement. Ce sont des entités heureuses et ouvertes sur autrui. »

Nepomucene Zorglups

---

---

« Je pense qu'il faut établir le droit de vote à 16 ans. En effet, pour que nos jeunes se sentent pleinement français, ils doivent pouvoir participer à tous les votes, pour comprendre nos institutions et pouvoir décider également des personnes qui gouvernent. Être français aujourd'hui, c'est participer à la vie civique et citoyenne, c'est être fier de l'histoire de son pays. »

Mzati

---

---

« Un service national pour tous les jeunes (6 mois éventuellement renouvelable 1 fois à la demande du jeune), effectué en externat sauf exception, sera mis en place, pouvant revêtir diverses formes : service militaire pour les volontaires, service civique prenant diverses formes : au service des associations, des collectivités locales, de l'État... pour effectuer des tâches d'utilité publique, d'intérêt général de toutes sortes qui ne sont pas prises en charge aujourd'hui (le panel est large : environnement, solidarité...) et qui ne sont pas dans le secteur marchand. »

Pierre Darrouzet

---

---

« Être français c'est être pour le progrès, la justice et la tolérance : chaque religion a sa place dans la République car toutes les religions font le bien... oui la religion est compatible avec le socialisme et la République. »

Anonyme

---

---

« Propositions concernant les jours fériés français : Afin d'encourager chacun à une perception positive de tous les Français, sans discrimination, nous devrions revoir notre calendrier pour l'adapter à notre époque. S'il est indéniable que nous avons des racines chrétiennes, il n'en reste pas moins que, depuis longtemps, deux autres grandes religions ont pris place dans notre pays. Nous vivons tous ensemble, mais nous n'avons pas su leur faire une vraie place parmi nous. Parce que la laïcité est une de nos valeurs, et parce que nous devons vivre avec notre temps, nous devons adapter notre calendrier de jours fériés en faisant une place à chacun. »

Marie Brannens

---

---

« Pourquoi ne pas créer une "journée de la République", chômée, à l'occasion de laquelle seraient mis en avant les initiatives, les engagements des citoyens, dans toutes leurs dimensions : écologiques, sportifs, auprès des personnes âgées, etc. ? Une journée où la citoyenneté, la laïcité, le "nous" en d'autres termes seraient expliqués et honorés ? La République et ses valeurs ont été évoquées, souvent, ces derniers mois. Consacrons lui une journée chaque année, pour ainsi la rendre toujours plus vivante. »

Nicolas Goarant

---

---

« Ma contribution porte sur un aspect marginal du fait d'être Français. Marginal mais pas négligeable.

Dans les jours qui ont suivi les attentats de novembre, les Français ont été appelés à se rassembler. Minute de silence et Marseillaise. Chanter "Qu'un sang impur abreuve nos sillons !" dans ce contexte de tension, ça n'allait vraiment pas. Et chanter cela en marge d'une rencontre sportive est tout aussi déplacé. Il est grand temps que les paroles de notre Marseillaise soient réécrites, que notre hymne national devienne un hymne de paix. Si la gauche ne le propose pas, qui le proposera ? »

J.-P. Thorey

---

---

« J'aime la France, mon pays ! Je suis fier d'être français. Parce qu'elle est une République ! Parce qu'elle est créatrice de l'histoire et de l'émancipation... ou plutôt parce qu'elle y a apporté de belles contributions, sans pour autant oublier les méfaits dont elle s'est rendue coupable tant par le colonialisme que par le pillage des ressources et l'aliénation de peuples qu'ils impliquaient... En d'autres termes la France est à la fois grande et faible ! »

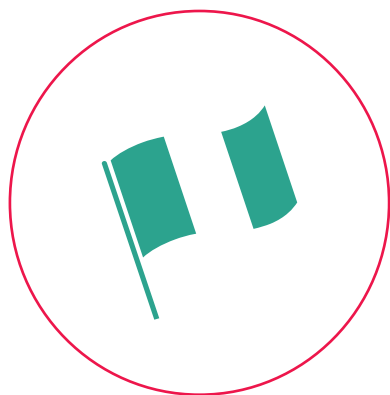
Aubouin

---

les  
cahiers  
de la  
présidentielle

[cahiersdelapresidentielle.parti-socialiste.fr](http://cahiersdelapresidentielle.parti-socialiste.fr)





« ÊTRE FRANÇAIS  
AU 21<sup>E</sup> SIÈCLE »

OCTOBRE 2016

